UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Contribution des ONGs étrangères dans la coopération pour le développement du Burundi : cas de l'action aid Burundi (1979-2008)

Niyongabo, Athanase; Sous la direction de : Pascal NIYONIZIGIYE

2010
UB, Faculté des lettres et sciences humaines,
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/1105

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
Département d'Histoire



CONTRIBUTION DES ONGs ETRANGERES DANS LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU BURUNDI : CAS DE L'ACTION AID BURUNDI (1979-2008)

Par :
Athanase NIYONGABO

Sous la direction de :

Pascal NIYONIZIGIYE

Mémoire présenté et défendu publiquement en vue de l'obtention du grade de Licencié en Histoire

Option : Enseignement et Recherche

Bujumbura, Mai 2010

DEDICACE

A mes parents, pour tant d'efforts, tant de sacrifices et surtout de patience consentis à ma faveur ;

A mes frères et sœurs, que ce travail puisse être une source de motivation pour vos études ultérieures ;

A la famille Daniel NDIKUMANA, pour l'attachement fraternel qu'elle m'a longtemps témoigné.

Je dédie ce mémoire

REMERCIEMENTS

Un travail de recherche, si modeste soit-il, ne saurait être accompli sans la valeur exceptionnelle de l'appui scientifique, matériel et moral de plusieurs personnes à la fois. C'est pourquoi nous avons l'obligation morale de remercier tous ceux qui ont contribué à son élaboration.

Notre profonde gratitude va particulièrement à l'endroit de Monsieur Pascal NIYONIZIGIYE, Directeur de ce mémoire.
Ses conseils et surtout ses remarques cohérentes fondées sur son expérience professionnelle et sur ses activités de recherche nous ont beaucoup guidé dans nos premiers pas de recherche.

Nous sommes également reconnaissant envers tous nos éducateurs depuis l'école primaire jusqu'à l'Université du Burundi, spécialement les professeurs du Département d'Histoire, pour la formation tant humaine qu'intellectuelle dont ils nous ont dotée.

A nos informateurs du Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération, à ceux de l'Action Aid Burundi, nous disons merci.

Notre ingratitude serait sans pareil si nous oubliions d'exprimer notre reconnaissance à mes chers parents, à mes frères et sœurs, à tous mes amis, sans oublier tous ceux qui se réjouissent de ce pas franchi.

Enfin, que toute la descendance de Raphaël SAMUSURE particulièrement, SIMBARE Gaspard, BARINDAMBI Apollinaire et BIZIMANA Eugénie, trouvent dans ces lignes mes sentiments de reconnaissance.

Athanase NIYONGABO

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

1. AAB : Action Aid Burundi
2. ABUBEF : Association Burundaise pour le Bien-être Familial
3. ACF : Action Contre la Faim
4. ADRA : Adventist Development and Relief Agency
5. AFVP : Association Française des Volontaires du progrès
6. APH : Appui aux Personnes Handicapées
7. ASBL : Association Sans But Lucratif
8. ASP : Agro-Sylvo-Pastoral
9. B.M : Banque Mondiale
10. CECI : Centre d'Etude et de Coopération Internationale
11. CEE : Communauté Economique Européenne
12. CIC : Comité International de Coordination des activités du Système des Nations Unies
13. CNAR : Centre National d'Appareillage et de Rééducation
14. COPED : Conseil pour l'Education et le Développement
15. CRS : Catholic Relief Service
16. FAH : Fonds Africain pour l'Habitat
17. FMI : Fonds Monétaire International
18. FVS : Famille pour Vaincre le SIDA
19. Idem : même auteur et même ouvrage
20. IMC : International Medical Corps
21. IRC : International Rescue Committee
22. N° : Numéro
23. NRC : Conseil Norvégien pour les Réfugiés
24. OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique
25. ONG : Organisation Non-Gouvernementale
26. Op.cit : Opere citato (ouvrage déjà cité)

27. P.M.A : Pays Moins Avancés

28. PNUD : Programme des Nations-Unies pour le Développement

29. PREFED : Programme Régional de Formation et d'Echanges pour le Développement

30. SNU : Système des Nations-Unies

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Quelques ONGs locales et les actions menées sur terrain 19
Tableau 2. Quelques ONGs étrangères installées au Burundi par année d'implantation ..21
Tableau 3. Quelques ONGs étrangères et les actions menées sur terrain 23
Tableau 4 : Types de Participation. 56
Tableau 5 : Niveau et forme de participation 59

TABLE DES MATIERES **Page**

DEDICACE i
REMERCIEMENTS ii
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS iii
LISTE DES TABLEAUX v
TABLE DES MATIERES vi

0. INTRODUCTION GENERALE 1
0. 1. Raison du choix du sujet 3
0. 2. Objectifs 4
0.3. Hypothèses 4
0.4. Articulation 5
0.5. Délimitation 5
0.6. Méthodologie du travail 6

CHAPITRE I. LES ONGS ET LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT 7

I.1. Les ONGs, promoteurs du développement 8
I.1.1. Le concept « ONG » 8
I.1.2. Le concept de développement et de sous-développement 8
I.1.2.1.Le concept de développement 8
I.1.2.2. Le concept de sous-développement 10
I.1.3. Concept de coopération et d'aide au développement 12
I.1.3.1. Evolution des modèles d'aide internationale 12
I.1.3.2. Historique de l'aide et de la coopération 14
I.1.3.3. Disparités des modèles de fournitures et de l'aide et problèmes de Coordination. 16
I.1.3.4. Aide non gouvernementale 17

I.2. Les ONGs dans le développement du Burundi 17
I.2.1. Le mouvement associatif au Burundi 17
I.2.2. Evolution des ONGs internationales 20
I.2.3. Contribution des ONGs au développement du Burundi 22
I.2.3.1. De 1930 à 1992 22
I.2.3.2. Période d'après le déclenchement de la crise 24
I.2.3.2.1.La phase des troubles intenses 24
I.2.3.2.2. La phase de juillet 96 à 2008 25
I.2.4. Les perspectives du mouvement associatif au Burundi 25

I.3. Contexte favorable à l'implantation des ONGs 26
I.3.1. Le contexte politique 26
I.3.2. Les procédures juridiques et administratives 29
I.3.2.1. Procédures juridiques 29
I.3.2.2. Procédures administratives 29
I.3.3. Relations du Gouvernement avec les ONGs 30
.Conclusion 31

CHAPITRE II. ACTION AID BURUNDI DANS LE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DU BURUNDI 32

II.1. Présentation de l'Action Aid Burundi et sa mission 32
II.1.1.Présentation de l'Action Aid Burundi 32
II.1.1.1. Action Aid au Burundi 32
II.1.1.2. La mission de l'Action Aid Burundi 34
II.1.1.3. Le système de parrainage 35
II.1.2. Les objectifs de l'Action Aid 35
II.2. Les réalisations 36
II.2.1. L'agriculture 37
II.2.1 1. Le centre agricole de KIRAMBI 37

II.2.1.2. Le projet d'aide aux handicapés de Mubone 39
II.2.1.3. Le reboisement de Cankuzo 40
II.2.2. L'Hydraulique rurale 41
II.2.2.1.Aménagement des sources 42
II.2.2.2.Adductions d'eau 42
II.2.3. Appui et consolidation des ONGs locales et mouvements associatifs 44
II.2.3.1. Objectif du projet 44
II.2.3.2. Stratégies du projet 45
II.2.3.3.Situation du pays lors de la conception du projet 45
II.2.3.4. Les bénéficiaires du projet 46
II.2.3.5. Cohérence du projet avec les autres programmes de développement à la base 47
II.2.3.6. Les points forts du projet 47
II.2.3.7. Les faiblesses du projet 48
II.2.4. Appui à la promotion de la justice communautaire au Burundi 49
II.2.4.1.Description du projet 49
II.2.4.2.Critères de choix des provinces pilotes. 50

CHAPITRE III. LE ROLE DE L'ACTION AID BURUNDI DANS LA MISE EN PLACE D'UN DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF 52

III.1. Les populations rurales face aux projets de développement 53
III.1.1. Le concept de participation 53
III.1.2. Typologie de la participation au développement 54
III.1.3. Niveau et forme de participation aux projets de développement 57
III.1.4. Les conditions de participation 60
III.1.5.Les obstacles à la participation 60
III.1.5.1. Les régimes politiques fortement centralisés et autoritaires 61
III.1.5.2. L'inégalité d'accès à certains biens et droits 61
III.1.5.3.Absence ou faible niveau d'instruction 62

III.1.6.Importance du facteur humain dans le processus de développement.....62
III.1.7. Les modes opérations traditionnels des agences d'aide.....63
III.1.8.Comment promouvoir la participation au niveau de base ?.....63
III.1.8.1. Ecouter, observer et s'efforcer de comprendre64
III.1.8.2. Accompagner les acteurs locaux et renforcer leur action64
III.2.Le rôle joué par l'Action Aid Burundi.....66
III.2.1. Appui à la naissance des associations.....67
III.2.1.1. La stratégie de l'Action Aid67
III.2.1.2. Le rôle des responsables des associations.....68
III.2.1.3. Relations entre les associations et les autres partenaires69
III.2.2. Appui à l'action des associations.....69
III.2.2.1. Appui à la consolidation de l'autonomie des associations.....70
III.2.2.2. Appui aux actions économiques des associations70
III.2.2.3. Appui au développement des capacités d'évaluation70
III.3. Obstacles à la mise en place d'un développement participatif à l'Action Aid Burundi71
III.3.1. Obstacles intra-communautaires.....71
III.3.2. Obstacles extracommunautaires71
Conclusion.....72

CONCLUSION GENERALE73

BIBLIOGRAPHIE76

ANNEXES.....79

0. INTRODUCTION GENERALE

Aujourd'hui, les organisations non-gouvernementales (ONGs) sont intéressantes à plus d'un titre en raison de leurs implantations auprès des populations rurales.

Les aides non-gouvernementales soutiennent directement ou indirectement des activités de développement ou d'assistance. L'importance de leur intervention est cachée dans ce sens qu'il est difficile de les évaluer comme c'est le cas pour la coopération intergouvernementale.

La plupart de ces aides sont réservées à des projets particuliers. Elles sont acheminées directement vers les responsables des projets ou passent par les ONGs établies dans le pays. Ces dernières sont créées sur l'initiative des membres de la collectivité locale ou des agences des ONGs des pays donateurs qui deviennent dans ce cas, responsables de la distribution au sein des projets concernés.

La Banque mondiale définit les ONGs comme étant des organisations privées à but non lucratif dont les activités sont dirigées vers les pays en développement et visent à soulager les souffrances, défendre les intérêts des pauvres, assurer les services sociaux de base,...

Toutefois, même si les ONGs se réclament à « but non lucratif », il ressort de leurs actions qu'elles sont plus influencées par les gouvernements d'origine qui en profitent pour imposer leurs systèmes politiques et économiques.

Pendant la crise, et parce que les ressources étant limitées, notre pays ne pouvait faire appel à la communauté internationale pour secourir la population en détresse.

C'est ainsi que dans ces dernières années, des ONGs de tout genre ont multiplié leurs efforts au service de la cause du développement.

Elles sont employées à toucher un très grand nombre de personnes, surtout en milieu rural. Certaines circonstances y ont concouru favorablement. L'importance économique et sociale du secteur privé et notamment des ONGs locales en est mieux apparu encore aux yeux des autorités du pays. Aussi, sont-elles amenées de plus en plus à reconnaître les avantages de l'approche participative de ces organisations ?

Non seulement le gouvernement leur accorde un appui effectif, mais il les fait intervenir aussi comme intermédiaire dans l'exécution de ses propres programmes.

Notre travail consistera à analyser le rôle des ONGs étrangères dans la coopération pour le développement de notre pays. Ces dernières étant présentées comme de nouvelles formes de coopération, nous nous interrogerons sur leur degré d'efficacité après avoir analysé leur manière de coopérer.

Nous nous intéresserons en général aux actions de toutes les ONGs étrangères et de l'ONG AAB en particulier car cette dernière est parmi les ONGs qui ont déjà mené plusieurs actions et a montré son dévouement au développement par son soutien et son appui aux populations démunies.

Notre travail n'analysera non seulement les réalisations socio-économiques, mais également le rôle joué par l'AAB dans la mise en place d'un développement participatif, laquelle stratégie amènera l'homme à être le promoteur et la finalité de son développement.

0. 1. Raison du choix du sujet

Les organisations non gouvernementales (ONGs) intéressent à plus d'un titre des décideurs et des bailleurs de fond en raison de leurs caractéristiques institutionnelles et de leur implantation auprès des populations rurales. La plupart des ONGs naissent des pays riches en vue d'aider dans la coopération pour le développement des pays pauvres.

En effet, favoriser le mieux-être des gens est l'affaire non seulement de l'Etat, mais aussi d'organisations privées groupant les citoyens. C'est à travers l'esprit humanitaire que les pouvoirs publics des pays riches et organisations privées unissent leurs efforts pour améliorer la vie des déshérités des pays du Tiers-Monde.

Ici au Burundi, avec l'éclatement de la crise de 1993 qui a largement secoué notre pays, des ONGs de tous genres ont multiplié leurs efforts au service de la cause du développement. Elles se sont employées à toucher un plus grand nombre de personnes et projets, surtout ruraux. Les travaux des ONGs opérationnelles au Burundi s'orientent dans des domaines que négligent souvent les administrations gouvernementales ou qui se prêtent davantage à l'action de ces organisations.
De plus, les programmes des ONGs supposent des dépenses relativement peu élevées sur le plan administratif et opérationnel et sont beaucoup plus efficaces par rapport aux coûts que peuvent l'être ceux entrepris par les gouvernements. Ceci est dû à la corruption, la malversation et la mauvaise gestion qui caractérisent la plupart des responsables des projets de développement au Burundi.

La principale mission de l'AAB est d'aider principalement les enfants des pays comptant parmi les plus pauvres du monde, leurs familles et les communautés dans lesquelles ces enfants vivent, en vue de lutter contre la pauvreté et l'ignorance et d'obtenir ainsi une amélioration durable de leurs conditions de vie.

Contrairement à ce que font d'autres ONGs, du moins la plupart d'entre elles, AAB s'occupe essentiellement du développement à long terme dans les pays où elle intervient. Les domaines prioritaires de son intervention couvrent les volets ayant un impact réel sur les populations les plus défavorisées tels que l'agriculture, l'élevage, l'eau potable, l'éducation, la santé, l'appui aux handicapés,...

Le choix de l'AAB est motivé par le fait qu'elle contribue à la coopération pour le développement en créant des emplois, en mettant au profit des ressources humaines au Burundi.

0. 2. Objectifs

-Etudier comment les ONGs contribuent à l'amélioration du bien-être de la population des pays pauvres ;

-Evaluer les actions d'AAB qui sont orientées pour la plupart vers la Coopération pour le développement du Burundi.

0.3. Hypothèses

1° Les ONGs contribuent activement à faire du développement un élément de la Politique générale des pouvoirs publics et non un ensemble distinct de problèmes, Sans rapport avec les préoccupations journalières des populations cibles.

2° L'AAB exécute plus efficacement ses projets de développement que ceux exécutés par le gouvernement du Burundi.

3° L'AAB a contribué à la mise en place d'un développement participatif.

4° La présence de l'AAB au Burundi a permis l'amélioration des conditions socio-économiques de la population.

0.4. Articulation

Notre travail est subdivisé en 3 chapitres :

Le premier chapitre montre ce qui est des ONGs en général ; leur rôle dans la coopération pour le développement.

Le second chapitre qui est le nœud de notre travail va se pencher uniquement sur l'AAB ainsi que sur sa contribution pour le développement socio-économique du Burundi.

Le troisième chapitre quant à lui montre le rôle joué par AAB dans la mise en place d'un développement participatif. Ce chapitre se terminera par une conclusion générale.

0.5. Délimitation

Spatialement, notre travail s'intéresse aux actions menées par AAB dans sa zone d'intervention qu'est le Burundi. En ce qui est de la chronologie, notre travail traitera des réalisations de l'AAB depuis son implantation en 1979, année au cours de laquelle elle signe ses conventions de coopération avec le gouvernement du Burundi jusqu'en 2008 avec la signature du cessez-le-feu du dernier mouvement armé, le PALIPEHUTU-FNL d'alors.

0.6. Méthodologie du travail

Dans notre travail, nous avons consulté d'abord les mémoires, les ouvrages et articles. Ensuite, nous nous sommes penchés sur les rapports annuels de l'AAB et, enfin, nous avons fait une enquête auprès des bénéficiaires de l'aide octroyée par AAB

CHAPITRE I. LES ONGS ET LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT

Depuis les années 90, l'abréviation « ONG » fait partie du jargon de la coopération au développement. Tous les experts en la matière n'ont pas la même définition. Le profane quant à lui n'a souvent qu'une idée vague et peu concrète de la signification.

Les milliers d'ONGs dans les pays en voie de développement sont très différentes les unes des autres. Mais, il ne faut pas s'en étonner car on rencontre, dans ces régions, les conditions de vie différentes.

Toutefois, les ONGs présentent de nombreux points communs. Elles s'occupent toutes d'êtres humains qui luttent pour se nourrir, avoir un toit et du travail, accéder au droit à la formation et à une assistance médicale, ou pour survivre tout simplement. Elles s'occupent d'hommes et de femmes qui n'arrivent pas à maîtriser par leurs propres forces les conditions difficiles dans lesquelles ils doivent vivre. Elles les soutiennent dans leurs efforts pour qu'ils puissent se prendre en charge. Elles sont plus proches des populations et les font participer à leur développement.

De façon générale, les ONGS quelle que soit leur nature jouent un rôle considérable dans les pays en développement d'Afrique, d'Amérique et d'Asie.

I.1. Les ONGs, promoteurs du développement

I.1.1. Le concept « ONG »

La Banque mondiale considère comme Organisation Non Gouvernementale « *tout groupe ou institution indépendante des pouvoirs publics qui a une vocation humanitaire ou répond à un souci d'entraide, sans avoir de but lucratif*».

L'organisation de coopération et de développement économique (OCDE) définit l'ONG comme étant une « *organisation privée, religieuse ou laïque, des jeunes, des femmes, (...) qui aide les populations pauvres* »[1].

Dans tous les cas, les différentes approches convergent sur une caractéristique commune à toutes les ONGs : celle d'être une organisation qui n'est pas une structure gouvernementale, qui lutte pour une meilleure organisation de la société sans viser des buts lucratifs.

I.1.2. Le concept de développement et de sous-développement

I.1.2.1.Le concept de développement

La signification du mot « *développement* » a retenu l'attention de plusieurs auteurs et nous n'en retiendrons que quelques-uns :

> Selon I.FREYSSINET, « le *développement se réfère aux forces de production et à l'objet quantitatif. Mais, le développement n'est pas qu'un accroissement de la production, accumulation du capital au progrès technique ; il dépasse de loin cet aspect et intègre à la fois plusieurs domaines de la vie pour le bien-être social.* »[2]

[1] OCDE : Mettre en œuvre le développement participatif, 1995, P.120.
[2] I. FREYSSINET ; Le concept de sous-développement, Paris Mouton et Cie, 1996, Page 9.

Cette analyse ressemble à celle des auteurs COMLAN et A.QUENOM[3] qui définissent le développement comme :

« Un ensemble de processus et mécanismes mis en place par une société pour permettre à chacun de ses membres d'accéder au maximum d'épanouissement dont il est capable. C'est un changement dont l'objectif est le bien-être des membres de la collectivité. »

C.FURTADO[4] quant à lui, distingue trois principaux volets du développement :

- *Le développement économique ; c'est l'accroissement des quantités des biens et services disponibles, par unité de temps, dans une collectivité sociale ;*
- *Le développement social : concerne le mieux-être qui repose sur le bien-être de tous. Celui-ci peut s'opérer à travers des actions sanitaires, la création et l'amélioration de la formation, la communication, l'information, la production, etc.*
- *Le développement politique : concerne le pouvoir et la gestion de la vie de communauté nationale. Il vise à promouvoir et à respecter les droits et devoirs des individus et des peuples.*

Ces différentes définitions font ressortir un élément commun : « le bien-être de la population ». Nous considérons que le développement implique une transformation et une nouvelle combinaison de tous les facteurs capables d'agir dans une société pour améliorer sa façon de vivre. Ce concept tend à prendre en compte plusieurs aspects de la vie.

[3]COMLAN et A. QUENOM, Santé comme un des volets de développement sanitaire en Afrique, OMS, Bureau régional d'Afrique, Brazzaville,1982, p.13

[4] C.FURTADO ; Développement et sous-développement, Paris, Presses universitaires, 1967 P.79.

I.1.2.2. Le concept de sous-développement

Le concept « sous-développement » n'a jusqu'ici trouvé de définition unanime entre différents auteurs.

A l'origine, « *le sous-développement servait pour l'essentiel à désigner de façon globale les aspects de la misère des populations d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine* »[5].

Plus tard le sous-développement a qualifié les pays dont la situation économique et sociale paraissait autre comparativement aux pays industrialisés.
Au fil des années, le sous-développement a connu une extension d'usage. On finit par appeler « sous-développement » n'importe quelle inadaptation ou insuffisance dans tel ou tel secteur.

Toutefois, le terme signifiait globalement ce qui est « *injuste, dangereux, gênant ou un écart qui doit être diminué si non supprimé* »[6].

Souvent les auteurs rapprochent les termes comme « Tiers-Monde » ; « Second Monde » ; « Sud » « Périphérie » par opposition au centre, termes rencontrés dans les économies capitalistes d'Europe.

Cependant, toutes ces notions forment une partie de la représentation du « sous-développement ».
Faute de trouver une définition qui rencontre l'essentiel de tous les utilisateurs, le terme « sous-développement » englobe les différentes définitions selon Doloy et Bouvier :

[5] Yves Lacoste, Géographie du sous-développement, PUF, 1981, 228 pges.
[6] Yves Lacoste, op.cit., P.23.

- une population rurale plus nombreuse ;
- un taux de croissance démographique élevé ;
- une population jeune plus nombreuse et une fécondité élevée ;
- la malnutrition et la sous-alimentation ;
- le niveau bas d'alphabétisation et une sous-qualification de la main-d'œuvre ;
- le gouvernement est le principal employeur ;
- la prédominance des secteurs primaire et tertiaire dans l'économie où l'agriculture est la plus dominante engloutissant la majorité de la main d'œuvre ;
- l'absence de veritable industrialisation.

Signalons que les éléments énumérés sont loin de donner une définition toute faite au concept « sous-développement ». « Le sous-développement » donne l'idée d'une insuffisance d'une situation non satisfaisante, il traduit l'option essentielle pour une approche efficace au problème.

Et pour ne pas donner un ensemble de qualificatifs au lieu d'une définition précise, **Joyce Jame Avery** a estimé qu'« *un pays sous-développé ressemble à une girafe difficile à définir mais facile à reconnaître lorsqu'on la rencontre*[7]».

Même s'il est difficile de donner une définition claire du « sous-développement », notre pays le Burundi n'échappe pas, comme tous les autres pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine dits en « voie de développement », n'échappent aux qualificatifs qu'on donnerait à tort ou à raison à tout cet ensemble.

La bonne collaboration avec d'autres pays développés lui permettra peut-être de sortir du « sous-développement ».

[7] Joyce Jame Avery, Quand les peuples se donnent la main préface de V.Thaut, Paris édition internationales 1967, P.19. (Nouveaux horisons E.I.I.9).

I.1.3. Concept de coopération et d'aide au développement

Les observateurs en matière de coopération soulignent que le terme « coopération » est ambigu. Les praticiens vivent cette ambiguïté et d'accommodent tout en comprenant sa signification combien difficile. Cette difficulté naît de l'écart entre les finalités théoriques et les objectifs pratiques que les partenaires en présence se proposent. Mais avant d'analyser les contours politiques et diplomatiques des concepts « coopération » et « aide », nous allons tenter de saisir ce que c'est un concept. Le concept est d'abord un instrument d'analyse dont il importe de préciser les caractères et fonctions. Ainsi, il est un rassemblement de connaissances concrètes.

Selon Kant, il est défini comme suit :

« *C'est une représentation générale de ce qui est connu à plusieurs objets, par conséquent une volée susceptible d'entrer dans celle de plusieurs choses différentes*[8] ».

Plus généralement, le concept est présenté comme le « *Symbole abstrait et général qui est la somme de toutes les connaissances que nous possédons sur une classe de choses ou d'êtres* »[9].

I.1.3.1. Evolution des modèles d'aide internationale

De 1950 à la fin des années 70, l'aide internationale était essentiellement une aide-projet, visant à appuyer les plans d'investissement des pays bénéficiaires. L'investissement financé par l'aide étrangère, était censé résoudre le problème du sous-développement.

[8] Cité par I. GUELFAT, La coopération dans la science économique préface de François PERROUX, Paris, PUF, Institution d'étude et du développement économique et social de l'Université de Paris, 1966, P.15.

[9] La non littérature française de 1850 à nos jours (choix de thèmes). Les nouvelles éditions africaines Dakar-Abidjan P.321.

Durant les années 80 est apparu un nouveau consensus traduit dans les programmes d'ajustement structurel inspirés par le Fonds Monétaire International (F.M.I.) et la Banque Mondiale (B.M) qui imputaient l'inefficacité de l'aide à l'application des politiques énoncées par les pays bénéficiaires. L'aide est alors devenue un moyen d'imposer des réformes. C'est ce qu'on appelle la conditionnalité : l'obtention de l'aide a été subordonnée à l'adoption des politiques jugées appropriées.

A la fin des années 90, l'échec de plus en plus évident des programmes d'ajustement structurel dans les pays pauvres a conduit les donateurs à revoir leur politique de développement. Le nouveau cadre de développement est censé tenir compte des institutions et donc de la spécificité de chaque pays, et vise à confier aux pays le pilotage de la formation et l'exécution des stratégies de développement, auquel le secteur privé et la société civile devraient être associés.

Nous considérons que cette nouvelle approche est globale dans le sens où elle doit intégrer des objectifs de bonne gestion des affaires publiques et de développement humain et social.

Toutefois, le système d'aide aux Pays Moins Avancés (PMA) n'a pas produit des effets escomptés. Ces pays ont toujours été étranglés par divers corollaires du système de fourniture d'aide. Aujourd'hui, les analystes du développement considèrent les ONGs comme une nouvelle alternative à la promotion du développement dans les P.M.A.
Donc, pour accéder à des aides, les P.M.A. doivent s'engager à adopter les systèmes politiques des pays donateurs. Ces systèmes se révèlent prématurés de telle manière qu'ils conduisent les P.M.A plutôt à des conflits qu'au développement escompté.

I.1.3.2. Historique de l'aide et de la coopération

L'aide au développement est un des phénomènes qui ont marqué la seconde moitié du XX^{ème} siècle. Les premières manifestations remontent au XV^{ème}-XVI^{ème} siècle mais elles n'étaient pas à proprement parler de l'aide telle que nous la connaissons aujourd'hui, ne fut-ce que par son aspect juridique. Les romains accordaient des dons et des subventions à leurs dépendants. Ils construisaient de routes, des canaux pour conduire de l'eau ou des bâtiments pour l'empire. Aujourd'hui on parle d'infrastructures économiques ou sociales.

Avant la colonisation, les missionnaires apportaient aux peuples autochtones une assistance sociale (santé et enseignement des populations) à côté de l'évangélisation.

Vinrent ensuite les puissances colonisatrices qui contribuèrent à la mise en place des écoles dans les colonies, des usines d'extraction, des maisons,... même si tout cela avait pour première mission d'aider la métropole.

Après la colonisation, cette infrastructure est restée au service des colonisés. C'est par la seconde guerre mondiale que l'aide a connu une organisation systématique.
Aujourd'hui, elle demeure la matière première des discours politiques. Des milliers d'hommes se consacrent, des organisations tant nationales qu'internationales se créent pour gérer cette aide.

Un certain nombre de pays en voie de développement refusent de reconnaître qu'ils en tirent profit et avancent plutôt qu'ils apportent plus d'avantages aux pays développés.

D'autres arguent que l'aide est impérative pour que les pays moins avancés puissent sortir de leur marasme économique.

Ce que les pays « insuffisamment développés » reprochent aux autres dans les assemblées internationales, note Claude Lévi Strauss, «*n'est pas de les occidentaliser, mais de ne pas leur donner assez vite les moyens de s'occidentaliser* »[10].

Selon ces derniers, à un certain investissement en capital doit correspondre une augmentation donnée de la production. Donc, ils considèrent et à juste titre que l'investissement est une des conditions de la croissance économique. Sans trop nous perdre dans beaucoup d'approches ou chercher trop loin l'origine de la forme d'aide que nous connaissons aujourd'hui, l'aide en tant que programme date du Plan MARSHALL[11] quand il proposait la reconstruction de l'Europe dévastée par la seconde guerre mondiale.

Toutefois, l'aide en tant que programme entre toutes les nations date de 1949 avec à la tête des promoteurs HARRY S.TRUMAN[12]. Il a introduit une dimension nouvelle dans la vie internationale en faisant de l'aide un véritable objectif de la politique extérieure. Et progressivement l'aide au développement allait être reconnue comme un mode normal des relations entre les Etats souverains.

La même année les Nations-Unies se sont attachées à préciser et à diffuser la notion d'assistance technique en lançant son programme élargi. Il s'agissait d'aider les pays insuffisamment développés à tirer parti des techniques modernes en leur permettant de se procurer le personnel, le matériel et les fournitures nécessaires au développement[13].

[10] C.L.Strauss, Race et Histoire, Gauthier (Coll . « Méditations »), 1961.
[11] Du nom du Secretaire d'Etat Américain qui inaugura le plan de reconstruction de l'Europe dévastée par 2GM
[12] Homme politique américain (1884-1972) qui a présidé durant la 2.G.M, un comité de recherche pour la défense nationale. Il fut élu en 1944 Vice-Président de ROOSEVELT.
[13] Résolution 200 de l'assemblée générale des Nations-Unies du 4 Décembre 1949.

I.1.3.3. Disparités des modèles de fournitures et de l'aide et problèmes de Coordination.

Dans la plupart des P.M.A d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, plusieurs organismes d'aide officielle participent à des projets dont le nombre atteint au moins plusieurs centaines. Il faut ajouter à cela une centaine d'ONGs étrangères et d'organismes caritatifs qui ont leurs propres modalités d'intervention, des objectifs et stratégies très divers.

Les divers organismes d'aide travaillent de concert avec les ministères officiels du pays concerné et en partie au moyen d'une structure de gestion parallèle. Fréquemment, les institutions nationales et parfois les cadres nationaux ne sont pas les premiers concernés dans la gestion des actions d'aide.

De même, dans le domaine public, les pratiques de redistribution employées par les donateurs s'écartent des normes nationales et créent des distorsions dans la pratique économique nationale de rémunération.

A ce propos, HELLEINER dit :

« Une proportion considérable de l'aide bilatérale au développement des pays pauvres d'Afrique va directement au personnel étranger ou aux ONGs, voire à des fonctionnaires locaux, sans passer par le budget national. Les gouvernements des pays concernés n'ont souvent aucune information sur ces flux ni sur les projets qu'ils financent. Les projets financés par l'aide extérieure fournissent souvent des services à une poignée de chanceux, mais totalement déconnectés par ailleurs du processus de développement national ». [14]

[14] HELLEINER. G.L : Exterminal Conditionnality, local ownenship on development. 1997. P.10.

I.1.3.4. Aide non gouvernementale

Est aide non gouvernementale, toute contribution matérielle, financière, technique, etc... qui n'est pas une structure de l'Etat. Aujourd'hui, elle occupe une place de choix dans le système d'aide au développement de P.M.A.
Plusieurs pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine bénéficient de cette aide. Les donateurs sont les ONGs pouvant être religieuses ou laïques, nationales ou internationales.

I.2. Les ONGs dans le développement du Burundi

I.2.1. Le mouvement associatif au Burundi

Que ce soient les ONGs internationales opérant dans le pays, ou les ONGs locales, le mouvement associatif au Burundi a connu un essor considérable au cours de la décennie 1990-2000. Deux facteurs importants semblent expliquer ce phénomène : la libéralisation de la vie politique et la crise qui l'a suivie.

En effet, avec le mouvement du multipartisme, plusieurs ONGs internationales ont cherché à œuvrer au Burundi et des ONGs locales ont été créées dans le but de suivre le processus. Dans son rapport de septembre 1998, le comité international de coordination, des activités du système des Nations-Unies au Burundi (CIC) a tenté de recenser les ONGs locales, par objet ou secteur d'intervention. Sur 154 ONGs de l'échantillon étudié, 22 seulement ont été fondées avant 1990. Dans le même document, les associations à caractère civique, droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance recensées sont au nombre de 29.

Le reste ayant été créé après le déclenchement de la crise la période de 94-97 constitue un moment de grand réveil qu'a connu le mouvement associatif au Burundi.
Ce phénomène n'est pas du tout étonnant car d'une part, c'est la période de la libéralisation de la vie politique, d'autre part, c'est la période la plus agitée de la fin du 20^{e} s que les Burundais ont connue.

La population s'est mise à créer des associations de toutes sortes, répondant aux préoccupations de l'heure. Les jeunes, les femmes, les ressortissants des communes,... se sont organisés pendant cette période pour chercher des solutions aux problèmes communs.

Parmi ces associations, la grande majorité d'entre elles ne réalisent pas les objectifs qu'elles se sont assignés, soit qu'elles n'en ont pas les moyens, soit que tout simplement certaines personnes créent des associations non pas pour rendre service, mais tout uniquement pour « se faire une petite place au soleil ». Les résultats de leurs interventions ont été fragilisés par le fait que les objectifs cherchés avaient été ignorés ou négligés.

Au cours de notre enquête, nous avons relevé quelques ONGs locales par domaine d'intervention ainsi que leur rôle à travers les actions menées auprès de la population.

Tableau 1. Quelques ONGs locales et les actions menées sur terrain

Domaines d'intervention	ONG locale	Action menée sur terrain
Droits de l'homme	LIGUE ITEKA	Outre les actions d'éducation aux droits de l'homme, Iteka a joué un rôle dans la traduction en kirundi des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme notamment la charte africaine et de la déclaration universelle des droits de l'homme
Alphabétisation des adultes	IGAA	IGAA a contribué à l'alphabétisation de 550 femmes dans la province de Bujumbura rural.
Développement rural integré	COPED	-Construction des centres de santé, 36 écoles dont 18 collèges communaux ; -Aménagement de 300 sources d'eau potable ; -Financement de 43 associations agro-pastorales
Santé reproductive	ABUBEF	Construction d'un centre de santé reproductif à Rohero et un centre socio-sanitaire à Buyenzi
Protection des enfants non accompagnés	APECOS, OPEDE, FVS	Grâce à ces ONGS, des enfants de la rue, des orphelins, sont pris en charge dans les familles ou dans les foyers et bénéficient des soins de santé
Protection de la femme	APEF	L'APEF octroie des crédits aux associations d'auto-promotion.

Source : Nos soins à partir des données recueillies lors des visites aux ONGs locales.

I.2.2. Evolution des ONGs internationales

Le mouvement des ONGs internationales au Burundi n'est pas un phénomène nouveau. Depuis les années 30, l'aide non-gouvernementale était déjà connue au Burundi. Ce mouvement a connu un essor considérable avec les années 90. Les raisons sont les mêmes : la libéralisation des institutions et la crise qui l'a suivie. Certaines sont engagées dans le développement humain, mais d'autres sont venues secourir les populations en proie à la guerre. Ci-après figure le tableau relevant les ONGs internationales par années d'implantation :

Tableau 2. Quelques ONGs étrangères installées au Burundi par année d'implantation

ONGs	Année d'implantation au Burundi
CRS	1961
Caritas international	1961
Action Aid	1979
SOS Village d'enfants	1979
Terre des homes	1979
OXFAM – G.B	1984
CECI	1984
AFVP	1989
Handicap International	1992
Terre Sans Frontière	1992
JRS	1993
ACF	1994
CARE	1994
MSF Belgique	1994
MSF France	1994
OXFAM Q	1994
ACCORD	1995
IMC	1995
MSF Suisse	1996
IRC	1996
NRC	1996

Source : Nos soins à partir des données recueillies auprès du Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération.

I.2.3. Contribution des ONGs au développement du Burundi

Caractériser et mesurer le rôle que les ONGs ont joué, jouent et joueront dans l'avenir, suppose que l'on ait préalablement dressé le bilan de toutes les activités de ces ONGs depuis leur arrivée dans notre pays et évalué leur impact sur la qualité de la vie de la population cible. Pour analyser les principales réalisations des ONGs, il y a lieu de distinguer deux périodes : celle d'avant la crise d'une part, et la période de crise d'autre part.

I.2.3.1. De 1930 à 1992

Plusieurs ONGs étrangères se sont installées pendant cette période et leurs actions étaient orientées vers l'amélioration de l'éducation, de la santé et leur rôle dans l'amélioration des conditions de vie des populations à travers les programmes de développement est sans conteste.

En effet, la période de 1930 à 1992 est dominée par la présence des ONGs étrangères. Le mouvement des associations locales est assez récent. La plupart de celles qui existent aujourd'hui ont été fondées à partir des années 90.
Nous n'allons pas présenter les réalisations de toutes les ONGs, mais nous n'en retiendrons que quelques cas selon les données dont nous disposons.
Ci-après le tableau des actions menées par les ONGs étrangères :

Tableau 3. Quelques ONGs étrangères et les actions menées sur terrain

ONGs	Actions menées sur terrain
ACTION AID BURUNDI	- Réalisation de 12 projets d'élevage de petit bétail et 12 projets agricoles dans la province Ruyigi - Aménagement de 13 sources d'eau potable dans les provinces de Ruyigi, Muyinga et Ngozi
CARE INTERNATIONAL	Construction de 1130 maisons à Ruhororo et aménagement de 70 sources d'eau dans les 5 communes de la province Ngozi
MISSION LIBRE SUEDOISE	Construction de 25 écoles primaires et 15 écoles secondaires dans les provinces Bururi, Makamba, Muyinga, Rutana et 8 écoles en Mairie de Bujumbura
OXFAM G.B.	- Construction de 12 écoles primaires dans la province de Ngozi, ce qui a permis à 7200 enfants à avoir accès à l'école ; - Construction de 4 centres de santé dans la province de Ngozi
CRS	Construction de 8 écoles primaire à Gitega, 3 écoles primaires à Bururi et 3 écoles à Kirundo
SOS VILLAGE D'ENFANTS	Construction de deux villages d'enfants en Mairie de Bujumbura et Muyinga
TERRE DES HOMMES	Construction de deux villages d'enfants en Mairie de Bujumbura et Muyinga

Source : Nos soins à partir des données recueillies lors de nos visites aux ONGs étrangères,Septembre 2009

I.2.3.2. Période d'après le déclenchement de la crise

Compte tenu du déroulement de la crise, cette période peut à son tour être subdivisée en deux phases :

- La phase des troubles intenses et généralisées qui va d'octobre 1993 à juillet 1996
- La phase de juillet 1996 à 2008.

I.2.3.2.1.La phase des troubles intenses

La période entre la fin du mois d'octobre 1993 et le début de l'année 1996 fut marquée par un climat de violence qui engendra la paralysie totale de presque toutes les activités menées par les ONGs étrangères à l'échelle nationale.

La plupart des ONGs étrangères décidèrent de quitter le pays. La gravité de la situation finit par alerter la communauté internationale, les organisations humanitaires en particulier pour secourir la population en détresse.

Les ONGs encore présentes dans le pays ou de retour qui étaient jusque-là engagées dans le développement durent y renoncer momentanément pour s'engager dans des actions humanitaires et les secours d'urgence.

Les principales interventions ont porté sur la distribution des vivres aux sinistrés en collaboration avec certaines agences du système des Nations Unies (SNU) ; l'assistance médicale et sanitaire en faveur des sinistrés en collaboration avec l'OMS et le Ministère de la Santé Publique.

I.2.3.2.2. La phase de juillet 96 à 2008

Le début de cette période coïncide avec la fin du chaos qui s'était installé progressivement dans le pays et plus particulièrement dans les centres urbains : les assassinats politiques, les vols des véhicules, la balkanisation des quartiers, destructions des infrastructures économiques, administratives en ville et à la campagne, etc. ont considérablement diminué.

Le blocus économique décrété contre le Burundi vient alors refroidir les esprits et replonger la population dans la situation encore plus difficile : la famine, la maladie, la pauvreté, etc. furent accrus. Les ONGs ne pouvaient pas garder la même sérénité qu'auparavant. Après la levée du blocus, les activités économiques ont repris peu à peu le rythme normal. Les ONGs ont relancé des programmes de développement, la coopération internationale encore timide reprend, mais malheureusement, la guerre n'a pas cessé d'imposer à la population et aux ONGs des pertes de tout genre et se développe parallèlement jusqu'à la signature du cessez-le-feu du dernier mouvement armé (FNL).

I.2.4. Les perspectives du mouvement associatif au Burundi

Ce n'est pas du tout facile d'analyser l'évolution du mouvement associatif burundais au cours des prochaines années. Ce qui est sûr c'est que l'avenir de ce mouvement reste lié à l'évolution politique.

Si l'effort de ramener la paix devait aboutir à un résultat positif, on serait en droit de nous attendre à une double réaction ; d'une part, parmi les organisations internationales, celles déjà engagées dans le développement resteraient pour participer à la reconstruction et à la relance économique, d'autre part celles qui ne réalisent que des interventions humanitaires et des secours d'urgences déménageraient pour aller secourir d'autres populations en proie de la guerre.

U. B.

On devrait s'attendre au ralentissement de la naissance de nouvelles associations au profit de la consolidation et du renforcement de celles qui existent déjà.

I.3. Contexte favorable à l'implantation des ONGs

I.3.1. Le contexte politique

Au cours des différents régimes qui se sont succédé dans notre pays, les relations entre les ONGs et le Gouvernement ont connu de multiples crises. De part leur nature, les ONGs ont la mission de promouvoir le développement socio-économique des populations de base.

Les animateurs des programmes de ces ONGs avaient de ce fait un contact direct et régulier avec les populations rurales jusque dans les zones les plus reculées du pays.

Notons que la grande partie de ces organisations étaient généralement d'obédience religieuse. Comme il n'existait pas de structure de coordination à quelque niveau que ce soit, susceptible d'orienter les plans d'actions de ces ONGs, le Gouvernement se trouvait dans l'impossibilité de contrôler leurs activités.

Il a fallu l'avènement de la troisième République, proclamée le 3 septembre 1987, pour clarifier la situation. En effet, la transparence, le dialogue et la concertation ont été très vite érigés en mode de gouvernement à telle enseigne que la confiance s'est rapidement établie après un bout de temps où les ONGs étaient souvent accusées de mener des actions submersibles. Cette confiance retrouvée a déclenché un mouvement des agréments de beaucoup d'ONGs étrangères désireuses de s'installer dans notre pays ; ce qui avait été le souhait du Ministre burundais des relations extérieures et de la coopération à l'époque, Monsieur Mbonimpa Cyprien :

« Le gouvernement burundais souhaite dans la mesure du possible que les ONGs viennent l'épauler dans ses efforts en orientant leurs interventions dans les priorités qu'il a fixées pour l'actuelle période de programmation (1988-1992[15].

Signalons que le plan quinquennal s'inspirait beaucoup plus de la politique des ajustements structurels imposés par le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale (B.M) qui consiste à modifier l'action des Etats, à transformer la nature des politiques d'ordre macro-économique et à donner du poids aux actions de caractère local et régional, rigueur budgétaire, réductions des importations, et accroissement des exportations, mesures fiscales et monétaires destinées à réduire les déficits budgétaires, déréglementation de l'activité économique, libération des marchés, allocation des ressources en fonction du mécanisme des prix, réforme ou privatisation de nombreuses institutions publiques, etc. Ce qui a eu une répercussion majeur sur la vie des populations comme le confirment OSITA Ogbu et Gerrishon IKIARA dans le courrier n°149 :

« La réduction des dépenses publiques a entrainé une moindre participation de l'Etat dans la prestation des services sociaux de base. Le retrait des subventions et la semi-privatisation de ces services en ont partiellement fermé l'accès aux habitants les moins biens placés pour s'orienter vers les alternatives privées. »[16]

A ces effets de la politique des ajustements structurels qui n'épargne pas le Burundi, viendra s'ajouter la crise socio-politique de 1993 qui a engendré une nouvelle forme de coopération comme le précise le Secrétaire d'Etat à la Coopération en 1996 :

« La crise burundaise a engendré des milliers de sinistrés aujourd'hui menacés par la faim, la maladie, le froid et le manque d'habits dans des camps de déplacés

[15] Mbonimpa (Cy.), « Coopération pourquoi faire ? », propos recueillis par Caritas UWERA, Renouveau du Burundi n°2906, Mardi 6 juin 1989, p.4.

[16] OSITA Ogbu et Genishon IKIARA « la crise de l'urbanisation en Afrique sub-saharienne ». Le courrier n°149 janvier-février, 1995, p.54.

et de rapatriés. Cette' situation misérable a engendré une nouvelle forme de coopération. (...). La majorité de nos partenaires se sont tournés vers l'humanitaire en vue de venir en aide à tous ces burundais en détresse, qu'ils soient des déplacés (réfugiés intérieurs) ou rapatriés (réfugiés extérieurs) »[17].

A travers ce passage nous constatons que cet humanitaire se développe avec la crise qui persiste à cette époque. Cependant, quels sont alors les acteurs les mieux placés dans ce domaine ?

La réponse se retrouve encore vue plusieurs fois dans les déclarations du Secrétaire d'Etat en nous précisant que la part des ONGs est capitale :

« Les ONGs nous aident beaucoup, sans elles, où aurions-nous trouvé les moyens pour soulager les déplacés et tous les sinistrés créés par nos bêtises et par cette guerre idiote (..) d'une manière générale, les ONGs font du bon travail, parfois au risque de la vie de leurs membres »[18].

Bref, il se voit très clairement que la situation politique qui a prévalu avant la crise de 1993 et après était favorable à l'implantation des ONGs. Nonobstant, le phénomène des ONGs est une forme de coopération à promouvoir en sachant bien le gérer. C'est ainsi qu'il s'est avéré nécessaire pour le gouvernement d'élaborer des procédures tant administratives que juridiques pour faciliter la tâche de ces organisations :

[17] MAYUGI Nicolas (Secrétaire d'Etat à la Coopération en 1996), propos recueillis par Aaron NSAVYIMANA de la ABP, Renouveau n°4783 du 13 Mars, 1996, p.2.

[18] MAYUGI ; (N) ; op.cit.

I.3.2. Les procédures juridiques et administratives

I.3.2.1. Procédures juridiques

Il a été créé au sein du Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération, un bureau de coordination des ONGs qui est chargé de l'élaboration des projets de convention de toutes les ONGs qui veulent apporter leurs concours dans les efforts de développement socio-économique du pays.
Il est aussi chargé d'analyser des projets proposés par une ONG souhaitant coopérer avec le Gouvernement du Burundi.

Ce service offre également ces offices en ce qui concerne la stricte applicabilité des conventions que les ONGs ont passées avec le Gouvernement. En effet, certains services gouvernementaux collaborant avec les ONGs étrangères refusent d'honorer leurs engagements d'une manière ou d'une autre surtout ceux relevant du Ministère des Finances.

I.3.2.2. Procédures administratives

Le bureau de coordination des ONGs constitue la liaison entre les Ministères impliqués dans la coopération avec les ONGs et vice versa. Il est donc l'interlocuteur des ONGs vis-à-vis des Ministères de tutelle et les Ministères techniques. C'est ce bureau qui s'occupe de l'agrément, ou de la préparation des missions que ces ONGs effectuent dans le pays.

En résumé, maintenant que les procédures juridiques et administratives sont clairement définies, quelle est concrètement la procédure suivie par une ONG désireuse de s'installer au Burundi ?

« Toute organisation non gouvernementale (ONG) étrangère désireuse de s'implanter au Burundi doit demander et obtenir l'acte d'agrément auprès du Ministère des Relations extérieures et de la coopération. »[19]

I.3.3. Relations du Gouvernement avec les ONGs

Pour les ONGs, le texte de base de leur agrément est le décret-loi n°1/11 du 18 avril 1992 parce qu'on a remarqué que c'est à cette époque qu'a été observée l'affluence des ONGs étrangères au Burundi.

En effet, ledit Décret stipule dans son article trois que la personnalité civile est accordée à l'association sans but lucratif par le Ministère ayant l'intérieur dans ses attributions sur requête écrite du Représentant légal.

Le cadre juridico-administratif de coopération entre les ASBL et le Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération étant inexistant comment alors l'individu ordinaire peut avoir accès aux relations extérieures ?

Ce n'est que par le biais des modes populaires d'actions internationales. Selon le Professeur Pascal NIYONIZIGIYE :

« Les modes populaires d'action internationale apparaissent donc comme des systèmes de mobilités d'échanges s'appuyant sur des réseaux privés mobilisant durablement un ensemble d'individus autour d'un intérêt commun et cristallisant ainsi une identité particulière. Intérêts et identités sont liés avec une telle intensité que ces individus participent à des actions collectives transcendant les frontières étatiques afin de permettre à chacun d'améliorer ses conditions personnelles

[19] Ordonnance Ministérielle n°204.04/762/99 du 1er décembre 1999, précisant les conditions de modalité et la Procédure d'agrément ou de la suspension d'une ONG étrangère en République du Burundi. Article 1.

d'existence matérielle, morale, symbolique ou celles de ses proches en marge du contrôle des autorités publiques et/ou des régulations étatiques. »[20]

Conclusion

Le développement d'un pays dépend essentiellement de l'intérieur malgré que l'appui extérieur est indispensable. Il est des périodes où la population des pays moins avancés pensait que le développement de leurs pays se trouvait dans l'aide en provenance des pays développés. Toutefois, les résultats escomptés n'ont jamais été atteints et l'aide qu'on pensait qu'elle allait les tirer de leur misère a plus accentué les effets plutôt qu'à les atténuer.

Ainsi les analystes du développement se sont mis à repenser cette politique d'aide au développement. Au Burundi, les ONGs de tous genres s'engagent au service de la cause du développement. Elles s'engagent à toucher un grand nombre de personnes, surtout celles qui vivent des conditions défavorables. Mais les efforts de toutes ces ONGs ne pourront aboutir aux résultats escomptés qu'avec la contribution de la population des pays moins avancés.

Ce qu'il faut savoir, c'est que même si elle devait s'arrêter à bref délai, la crise qui a secoué notre pays depuis 1993 aura laissé de graves séquelles. La reconstruction morale et physique prendra un temps pas moins considérable et demanderait la participation de tout en chacun. Les populations bénéficiaires sont appelées à apporter leur pierre angulaire pour le développement du pays. Les organisations non-gouvernementales en général et l'Action Aid-Burundi en particulier s'y sont déjà engagées ; nous tenterons dans la suite de notre travail d'évaluer sa contribution.

[20] Pascal NIYONIZIGIYE, Cours des théories des relations internationales, 1ère Licence.

CHAPITRE II. ACTION AID BURUNDI DANS LE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DU BURUNDI

II.1. Présentation de l'Action Aid Burundi et sa mission

II.1.1.Présentation de l'Action Aid Burundi

Action Aid Burundi est une organisation non gouvernementale britannique fondée en 1972. Ses activités ont connu un développement rapide ces dernières années au point qu'actuellement elle est considérée comme l'une des ONGs les plus importantes de la Grande Bretagne.

II.1.1.1. Action Aid au Burundi[21]

Le programme d'Action Aid au Burundi a démarré en 1979 et compte parmi les plus anciens programmes de cette organisation dans le Tiers-Monde en général et particulièrement en Afrique.

Pendant les douze premières années, (1979-1989), Action Aid Burundi a dispersé ses efforts de développement à travers presque toutes les provinces du Burundi. Les priorités de cette intervention ont porté sur les secteurs comme :

- Le reboisement : près de 2 millions d'arbres ont été plantés sur les crêtes dénudées ;
- Les centres agricoles : Deux centres agricoles ont été implantés à Rugoti (Butezi) et Nyabigozi (Gisuru).

[21] Source :Historique de l AAI 1976 P 7

Ces centres étaient destinés à produire les semences sélectionnées et à faire des démonstrations sur les techniques modernes d'agriculture et d'élevage :

- Approvisionnement en eau potable : 832 sources ont été réalisées ainsi que 27 km d'adduction d'eau totalisant 48 bonnes fontaines.

- Education : plusieurs écoles primaires ont été construites ou réfectionnées (en moyenne 10 écoles par an) et ont été dotées d'équipements adéquats (bancs et pupitres).

Malgré l'importance du budget (environ 1,4 Milliards de FBu).
Consacré à ces activités au cours de la période considérée, leur impact sur les populations bénéficiaires n'a pas été significatif. Il faut aussi signaler que la dispersion des activités à travers tout le pays a rendu très difficile la coordination des programmes et occasionné des coûts administratifs très élevés.

Compte tenu de cette situation, le programme Action Aid Burundi a été réorienté a partir de 1987 et le Gouvernement du Burundi a demandé à Action Aid Burundi de concentrer d'abord ses activités dans deux communes de la province Ruyigi : Bweru et Ruyigi. Cette décision a réconforté les autorités d'Action Aid Burundi, mais malheureusement elle dut entraîner une réduction du personnel de plus de 40%. Cela n'est pas dû au manque d'argent, mais plutôt c'est parce que Action Aid Burundi ne pouvait pas occuper, sur un espace si réduit, tout le personnel qui, auparavant, était éparpillé sur presque tout le territoire national.

Dans le cadre de la nouvelle réorientation du programme, une convention de coopération entre l'Action Aid et le gouvernement du Burundi a été signée par les deux partenaires en Février 1988. Laquelle convention sera la base d'acceptation d'une ONG

étrangère sur le territoire burundais. Cette convention a le mérite de mieux préciser les engagements du gouvernement et de l'Action Aid Burundi

II.1.1.2. La mission de l'Action Aid Burundi

La mission principale de l'Action Aid Burundi est d'aider les enfants des pays comptant parmi les plus pauvres du monde, leurs familles et les communautés dans lesquelles ces enfants vivent, en vue de lutter contre la pauvreté et l'ignorance et d'obtenir ainsi une amélioration durable de leurs conditions de vie.

Action Aid est engagé à s'occuper essentiellement du développement à long terme dans les pays où elle intervient. Les domaines prioritaires de son intervention couvrent les volets ayant un impact réel sur les populations les plus défavorisées tels que l'agriculture, l'élevage, l'eau potable, l'éducation, la santé, l'appui aux handicapés, etc
Action Aid réalise actuellement les programmes avec des associations ayant les mêmes objectifs dans 43 pays en Afrique, en Asie, en Amérique et en Europe. Plus de 50% de ces pays se trouvent en Afrique.

Grâce à cette participation, Action Aid essaie d'éviter de se lancer dans des programmes qui ne sont pas directement bénéfiques aux populations cibles et peut compter également sur la prise en charge ultérieure de la maintenance des projets par les communautés locales.

En général, la plupart des programmes financés par Action Aid sont planifiés à long terme pour une période allant de 5 à 10 ans. Action Aid dispose également des mécanismes de suivi-évaluation en vue de mesurer les progrès de ses programmes.

II.1.1.3. Le système de parrainage[22]

Il faut entendre ici qu'il s'agit d'un système impliquant deux parties, à savoir les « Parrains » du Royaume-Uni qui s'engagent à donner et les enfants parrainés des pays du Tiers-Monde qui s'engagent à recevoir des dons.

A travers ce système, au début de ses programmes, chaque parrain s'engageait à donner 120 Livres Sterling par an pendant au moins 5 ans. En retour, ils reçoivent des rapports détaillés sur les conditions de vie de l'enfant parrainé, de sa famille, ainsi que les progrès des projets réalisés au sein de la communauté dans laquelle vit cet enfant. Ces rapports revêtent une importance capitale dans la mesure où ils permettent aux parrains de se rendre compte de la bonne utilisation de leurs fonds destinés à aider les populations les plus défavorisées du Tiers-Monde. Ils contribuent également à intéresser les parrains aux problèmes qui sont à la base de la pauvreté des populations vivantes dans les régions couvertes par les programmes de l'Action Aid.

En moyenne, les parrains reçoivent deux rapports par an en provenance des pays assistés, en plus de ça, ils reçoivent le rapport annuel du Directeur exécutif ainsi que des revues trimestrielles d'Action Aid Londres.

II.1.2. Les objectifs de l'Action Aid [23]

Les objectifs que se propose Action Aid-Burundi ne se réalisent pas du jour au lendemain, c'est pourquoi ces programmes ne donnent pas des résultats palpables qu'à long terme. Ces objectifs se résument à quatre points essentiels :

[22] Entretien avec Samuel BRAIMAH, Représentant de l'Action Aid International Burundi, le 20/10/2009.
[23] Source : Objectifs d'A.A – B, 1987, p.5.

a) Réduire la pauvreté et améliorer le niveau de vie des populations défavorisées du Tiers-Monde grâce aux différents soins médicaux, approvisionnement en eau potable, production agricole, marketing, élevage du bétail et augmentation des facilités pour l'éducation primaire (construction des écoles par exemple).

b) Consolider la capacité des individus à entreprendre des actions spécifiques afin de s'autosuffire et d'encourager l'autopromotion. Grâce à l'intervention des projets qui seront considérées comme véhicule de formation et de développement humain.

c) Appuyer les structures administratives locales dans l'accomplissement de leurs objectifs en participant positivement dans leurs actions du développement rural, en accord avec le plan national de développement, plutôt que de livrer une aide sous forme de projets qui sont entièrement financés et exécutés par Action Aid elle-même.

d) Etablir un modèle de pratiques adéquates qui pourront permettre aux structures locales, aux administrations et aux ONGs, de collaborer efficacement à l'achèvement des objectifs en développement rural.

II.2. Les réalisations

Depuis son implantation jusque fin 1990, le programme d'activités d'Action Aid Burundi avait prévu quatre principaux domaines d'intervention comme l'agriculture, l'hydraulique rurale. Ce n'est qu'avec le début de l'exercice 1990-1991 que le domaine d'appui aux personnes handicapées (APH) dut commencer ses activités dans la zone d'intervention d'Action Aid Burundi.

Le centre agricole de Kirambi en commune Bweru, province de Ruyigi constitue la base d'intervention du programme d'agriculture qui comprend en outre les volets suivants : vulgarisation, jardins scolaires, drainage des marais de la rivière Sanzu.

Le service de l'hydraulique rurale s'occupe essentiellement de la protection des sources aménagées et adductions d'eau

Les écoles et les centres de santé constituent l'activité principale du volet construction. Un programme d'amélioration de l'habitat a été également amorcé au cours de l'exercice 1991-1992.

Le programme d'alphabétisation des adultes a démarré après plusieurs mois de recherches préalables. Ce programme ne se contentait pas seulement de dispenser des leçons de lecture et d'écriture, mais se charge également de la sensibilisation des intéressés aux programmes de développement rural.

II.2.1. L'agriculture

L'objectif du programme d'agriculture est d'augmenter le niveau de la production agricole dans la zone d'intervention de l'Action Aid-Burundi. Le centre agricole de Kirambi a été mis en place pour appuyer ce programme en produisant des semences améliorées pour les principales cultures vivrières et en jouant le rôle de démonstration des techniques modernes d'agriculture et d'élevage.

II.2.1 1. Le centre agricole de KIRAMBI

Ce centre a une superficie de plus ou moins 25 ha qui sont entièrement exploités. Dans le domaine d'élevage, Kirambi a joué le rôle de centre de reproduction de chèvres améliorées. Il faut signaler également que bon nombre d'éleveurs ont apporté leurs

chèvres locales au centre pour des saillies avec les boucs de race importée. Par contre, les taureaux géniteurs de race Sahiwal basés au centre de Kirambi ont effectué très peu de saillies étant donné qu'il n'y a pas assez des éleveurs aux environs du centre, c'est d' ailleurs pour cette raison qu'on a transféré certains de ces taureaux à Kayongozi qui est une zone importante d'élevage dans la commune de Bweru.

Selon le rapport d'activités du programme Action Aid Burundi exercice 1990-95, le centre de Kirambi avait programmé les activités suivantes : [24]

- La production et la distribution des semences sélectionnées en collaboration avec le service de vulgarisation ;
- La distribution d'engrais ;
- La démonstration de l'élevage des poules et des lapins ;
- La production et la distribution des chèvres améliorées ;
- Les saillies avec les taureaux géniteurs de race Sahiwal pour les vaches et avec les boucs de race améliorée pour les chèvres ;
- La démonstration des techniques améliorées de production maraîchère et de fabrication du compost ;
- La démonstration de l'utilisation de la traction animale.

Tout compte fait, le centre de Kirambi n'a pas joué pleinement son rôle de démonstration des techniques modernes d'agriculture et d'élevage. En effet, on a enregistré très peu d'agriculteurs et d'éleveurs qui ont visité le centre malgré sa position stratégique (tout près de la route principale du chef-lieu de la comme Bweru et du marché).

[24] Source : Rapport d'activités du projet de 1990-1995 , page 9.

II.2.1.2. Le projet d'aide aux handicapés de Mubone [25]

Le village des handicapés de Mubone a été créé dans les années 1980 par A.A – B en vue de contribuer à la solution du problème de mendicité des handicapés dans la ville de Bujumbura. Ainsi, au début, une quarantaine de handicapés ont été installés à Mubone en commune de Mutimbuzi dans douze maisons construites en matériaux durables.

Dans un premier temps, le Ministère des affaires sociales (Département de la protection sociale) a assuré l'alimentation quotidienne de ces gens grâce aux subventions octroyées par le Gouvernement du Burundi et d'autres organisations tant gouvernementales que non gouvernementales. A.A-B est intervenue surtout dans le domaine des activités agropastorales. Toutefois, cette intervention était mal organisée et n'a pas eu d'impact positif sur les conditions de vie des bénéficiaires. Les handicapés n'ont pas reçu de subsides de la part du Gouvernement, et certains d'entre eux ont recommencé la mendicité.

Devant cette situation, A.A-B a conçu à partir de 1987, un programme pour aider ces handicapés à atteindre l'autosuffisance alimentaire et à dégager un surplus commercialisable pour augmenter leurs revenus. A.A-B a d'abord financé l'adduction d'eau qui a permis aux handicapés d'avoir de l'eau potable près de leurs habitations, ce qui leur a également permis de pratiquer les cultures maraîchères par le système d'arrosage.

A Ruyigi, le programme d'appui aux personnes handicapées a commencé à Kayongozi à cause du nombre important des personnes handicapées dû à la lèpre et à plusieurs autres malformations. Les agents de A.A-B chargés de l'appui aux personnes handicapés (A.P.H) se sont d'abord préoccupés du recensement de toutes les personnes handicapées résident dans la zone cible de A.A-B, ensuite de rendre service, par exemple

[25] Mubone est un centre situé à proximité du bureau communal de Mutimbuzi en province de Bujumbura.

les amener au C.N.A.R de Gitega s'il y a nécessité et enfin de les rendre visite régulièrement pour que ces handicapés puissent, dans la mesure du possible, bénéficier d'un appui matériel ou financier indispensable.

II.2.1.3. Le reboisement de Cankuzo

> *« Le paradoxe de la situation actuelle serait qu'au moment où sont développées les critiques sérieuses des politiques passées, et où l'on assigne à l'environnement des productions économiques et des responsabilités de cadre de vie de plus en plus pressantes, qu'à ce moment là donc, dans les faits, les politiques de l'environnement deviennent floues, régressent et se marginalisent par rapport aux mutations en cours »*[26].

En effet, en vue de faire face à ce paradoxe, A.A-B a initié un projet de reboisement de Cankuzo, lequel projet a démarré ses activités en 1986 avec le concours financier de la C.E.E et de la « Solidarité protestante » (une ONG Belge).

Ce projet avait pour objectif de réaliser une plantation de trois millions d'arbres (à raison d'un million d'arbre par an) dans la province de Cankuzo en vue de contribuer à la protection des sols et à la fourniture du bois de chauffage et des matériaux de construction.

Comme le précise Michel CREPEAU Ministre français de l'environnement :

[26] Rémi BARRE & Michel CODET, Les nouvelles frontières de l'environnement, Paris, Economica, 1982, P.108.

« Aujourd'hui, la défense de l'environnement n'est plus antinomique du développement. Elle en est au contraire le corollaire indispensable afin que nos sociétés ne connaissent pas le destin de Prométhée »[27].

Les autres travaux d'entretien et de coupe-feux ont été confiés au projet A.S.P Cankuzo pour les années à suivre, sur base d'une convention agréée par les deux partenaires.

Pour l'exercice 1988/89, un million d'arbres ont été plantés sur 20 chantiers représentant une superficie de 1000 ha environ au cours de la période considérée.

II.2.2. L'Hydraulique rurale

Le rôle principal du service de l'hydraulique rural est d'approvisionner les populations en eau potable.

« L'absence ou la rareté de l'eau est à l'origine de nombreuses pathologies. L'hygiène défectueuse favorise la multiplication et la transmission des poux (eux-mêmes vecteurs du typhus et de la borréliose). Elle crée aussi des conditions favorables pour certaines pathologies cutano muqueuses comme les mycoses. »[28]

C'est dans cette logique que cet approvisionnement se fait par les systèmes de sources protégées et des adductions d'eau. Ce service d'AA-B joue également le rôle de sensibilisation des populations dans le domaine de l'hygiène et de la protection des sources aménagées.

[27] Michel CREPEAU, Ministre Français de l'environnement, cité par Remi BARRE, Les nouvelles frontières de l'environnement.

[28] L'eau et la Santé en Afrique tropicale, Colloque pluridisciplinaire Géographie-Médecine. Limoges, 2 octobre 1991., P.65.

Le contrôle de la qualité de l'eau fait également l'objet des préoccupations du programme de l'hydraulique rurale qui dispose à cet effet d'un appareil approprié. Le responsable dudit service a reçu une formation en Grande Bretagne, relative à l'utilisation de cet appareil.

L'objectif du contrôle de la qualité de l'eau est d'informer régulièrement les autorités communales sur les sources contaminées afin de leur permettre de prendre des dispositions nécessaires pour que les populations concernées ne consomment pas l'eau de ces sources.

II.2.2.1.Aménagement des sources

L'objectif fixé par le service hydraulique dans cette filière est de construire 100 sources aménagées chaque année aussi longtemps que le besoin se fait sentir, et ensuite de faire en sorte qu'à chaque 500 m de rayon il y ait une source d'approvisionnement en eau potable. Ce domaine a déjà connu des progrès remarquables dans la zone d'intervention d'AA-B.

II.2.2.2.Adductions d'eau

Ces travaux sont bien soutenus par les bénéficiaires dans la mesure où ils permettent à la population qui en bénéficie de ne plus faire de trajets assez longs pour chercher de l'eau de la source principale vers les sources secondaires. Pour l'AA-B, la satisfaction sera atteinte quand il n'y aura plus une seule personne qui, pour se procurer de l'eau potable, fera plus de 500m.

Néanmoins, malgré qu'AA-B se soit beaucoup investie pour éradiquer ce problème de manque d'eau dans sa zone d'intervention, la population continue à se plaindre. Ceci

parce qu'à un certain moment ces sources sont détruites et la réhabilitation se fait tardivement. AA-B accuse la population d'être irresponsable.

Selon les données de l'enquête menée auprès des responsables de cette ONG,

« AA-B, travaillant avec les communautés locales privilégie d'abord les priorités de ces dernières. En plus, cette ONG est obligée de se soumettre aux exigences des bailleurs de fonds qui financent ses projets ainsi qu'à la situation socio-politique du pays ».[29]

C'est dans cette optique qu'après une période de crise politique et sociale, AA-B s'investit beaucoup aux projets visant à aider pour le retour à la paix.
Notre étude portant sur « **le rôle des ONGs étrangères dans la coopération pour le développement du Burundi** », nous avons jugé bon approfondir l'étude des projets portant sur le développement plus ou moins durable à voir ses objectifs. Ces projets sont notamment :

- Le projet d'appui et de consolidation des ONGs locales et des mouvements associatifs ;
- Le projet d'appui à la promotion de la justice communautaire au Burundi

tout en faisant un bref aperçu sur d'autres projets.

[29] Entretien avec le Directeur administratif et financier d'A.A-B, Bujumbura 11 janvier 2010.

II.2.3. Appui et consolidation des ONGs locales et mouvements associatifs

II.2.3.1. Objectif du projet

« Le But initial du projet était l'amélioration de la qualité de vie par la participation des populations à la base au développement socio-économique au Burundi ».[30]

Ainsi, les objectifs du projet étaient :

- L'appui aux ONGs locales dans la promotion de la réconciliation et des valeurs démocratiques dans la société burundaise ;
- La promotion de l'utilisation des procédures démocratiques et de diversité culturelle au sein des organisations locales ;
- L'identification, la consolidation et l'appui des ONGs locales engagées dans des activités de développement durable ; et la consolidation de la capacité des ONGs burundaises à servir comme des organisations pour répondre aux besoins sociaux de la base.

La question qui se pose est de savoir si réellement ces projets ont atteint ces objectifs d'autant plus que le donateur a tendance à orienter l'aide là où il espère gagner. TIBOR Mende le démontre quand il écrit que :

> *« ... ce qui est impliqué entre les lignes, c'est qu'un motif est présent dans presque toutes les politiques d'aide, celui qui permet sans doute aux fournisseurs d'aide de juger de leur efficacité, et c'est l'intention de gagner et là où elle existe déjà, de maintenir et peut-être d'étendre une influence internationale pour le pays donateur ».*[31]

[30] Rapport d'activités d'AA-B exercice 2000

[31] TIBOR (M.), De l'aide à la recolonisation, Paris, Seuil, 1975, P.91.

II.2.3.2. Stratégies du projet

La mise en œuvre du projet s'appuie sur les ONGs et associations sans but lucratif (ASBL) et leurs responsables légaux, les comités de gestion de ces structures, les groupements et associations de base.

Elle part ainsi de l'identification des capacités et des besoins de formation des ONGs locales pour leur apporter un appui financier. Mais, la mise en œuvre dudit projet a créé un intérêt qu'il ne peut respecter en termes de capacités financières. *« Si la mise en œuvre n'a pas été entravée par des pressions politiques dans le pays, elle l'a été de l'extérieur ».*[32]

L'exécution de ces activités a été entravée par des contraintes de sécurité qui ont fait que son champ d'intervention se limite à la seule province de Bujumbura Mairie, malgré la volonté d'atteindre les populations de base à l'intérieur du pays.

II.2.3.3.Situation du pays lors de la conception du projet

Le projet d'appui et de consolidation des ONGs locales a été conçu dans un contexte où le pays amorçait un retour à la stabilité, après les troubles sociaux et la crise politique qui ont suivi l'assassinat du Président Melchior NDADAYE.

Dans ce contexte, la subvention de l'A.A-B allait en droite ligne dans la poursuite de l'objectif qui visait à préserver le système d'appui vital pour le rétablissement économique et social de l'après guerre et de stimuler les efforts locaux de réhabilitation et de développement. Le projet avait à contribuer à la mise en œuvre de l'objectif stratégique par la consolidation des ONGs de la société civile burundaise.

[32] Rapport de l'évaluation finale du projet ; p.vii.

Le projet était donc pertinent dans sa conception et s'inscrivait dans la politique gouvernementale de promotion des organisations associatives qui encourageaient désormais la création d'ASBL par leur appui aux initiatives communautaires de base. Il était également délicat par rapport à l'objectif principal d'A.A.-B qui visait à améliorer la qualité de vie en Afrique par l'appui des efforts de développement couvrant entre autres la consolidation et l'appui aux ONGs locales.

En effet, le contexte économique et social méritait, plus qu'auparavant, le financement des ONGs locales pour des activités de survie interne et pour les communautés qu'elles encadrent à travers des activités de production ou génératrice de revenus.

II.2.3.4. Les bénéficiaires du projet

Les bénéficiaires potentiels des activités du projet sont de la ville ou de l'intérieur. L'on distingue trois catégories qui sont :

- Les membres des ONGs sélectionnés pour bénéficier directement des différents appuis du projet.
- Les ONGs appuyant les groupements et associations de base et ONGs bénéficiaires des interventions du projet ;
- Les partenaires potentiels et actifs des ONGs, groupements et associations de base qu'ils soient privés, publics, des donateurs bilatéraux ou multilatéraux du système des Nations-Unies qui ne souhaitent qu'à travailler avec des interlocuteurs opérationnels et valables.

II.2.3.5. Cohérence du projet avec les autres programmes de développement à la base

Ce projet a été conçu sur base, entre autres, *« des acquis de l'A.A-B dans la mise en œuvre des projets de renforcement des capacités des ONG locales au Bénin, Mali, Nigéria, Zimbabwe, Namibie et en Guinée Conakry »*[33].

Sur le plan national, ce projet s'est présenté comme précurseur d'un projet du gouvernement sur la gouvernance, avec l'appui technique et financier du programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Cependant, au regard du nombre d'organisations de base particulièrement à l'intérieur du pays et de leurs besoins et des moyens dont disposait A.A-B, ce projet ne pouvait qu'être incohérent.

II.2.3.6. Les points forts du projet

Le projet comporte, dans la conception, un mécanisme d'orientation des interventions et de sélection des projets basée sur une collaboration entre A.A-B et les ONGs locales. Cette collaboration marque certainement un souci d'une participation certaine de divers acteurs de développement. Ainsi donc, AA.B a su s'assurer une bonne visibilité auprès des partenaires actifs et potentiels du fait qu'il s'est positionné au carrefour des ONGs locales et internationales, de part ses activités essentielles.

En ce qui est des résultats, il est à noter que des efforts louables ont été constatés dans la volonté du projet à collaborer avec d'autres intervenants. De plus la conduite des activités dudit projet est marquée par un effort continu de réflexion en vue des résultats

[33] Source : Propos recueillis auprès du représentant adjoint d'A.A.-B le 20/10/2009.

optimums. Les forces du projet sont également constituées par son impact sur le niveau de vie de la population.

Malgré sa courte durée pour mériter un jugement exhaustif, ce projet a contribué à une évolution positive des mentalités même si les lacunes ne manquent pas.

II.2.3.7. Les faiblesses du projet

La principale faiblesse est la durée qui a constitué une limite sérieuse quant à son impact. De même, les prolongations de courtes durées qu'a connues ledit projet au cours de sa mise en œuvre ne permettent pas de planifier des actions conséquentes. Il a aussi créé un intérêt qu'il ne peut respecter en termes de capacités financières.
Par ailleurs, tout au long de son exécution, depuis 1995, il n'a pas été possible de mobiliser des ressources nouvelles pour des raisons liées à la crise, le pays étant aussi sous l'embargo.

> *« Ce qui a engendré de nombreux désagréments est un manque de confiance chez les bénéficiaires affectant négativement l'image de Action Aid auprès de nombre d'ONGs locales. »*[34]

De plus, le projet n'a pas pu se doter d'une politique systématique de canalisation de demandes vers d'autres acteurs travaillant dans des domaines complémentaires aux siens notamment les micro-projets. Il est à relever également que l'initiation à l'identification et à la formation des projets aurait dû être complétée par des techniques de suivi et d'évaluation. Toutefois, malgré les faiblesses ci-haut citées, les activités prévues ont été réalisées et quelques résultats significatifs ont été atteints.

[34] Source : Rapport d'activités du projet de mai 95, à Mars 197, Février à Avril 98, p.15.

En effet vingt huit (28) ONGs locales sur les trente (30) prévues ont été financées. Il faut néanmoins signaler que les résultats positifs concernent une certaine élite basée à Bujumbura, l'intérieur du pays ayant été peu touché.

II.2.4. Appui à la promotion de la justice communautaire au Burundi

II.2.4.1.Description du projet

> *« Le projet de justice communautaire initié par Action Aid fait suite aux multiples constats de problèmes de la population quant à la résolution des conflits et, à la promotion des droits de l'homme et l'établissement de la justice équitable par tous les burundais.* »[35]

Le but du projet est donc de promouvoir l'Etat de droit tout en responsabilisant les associations de la société civile dans la promotion de la justice communautaire.

Beaucoup de résultats positifs ont été réalisés. Ce projet de justice est fondé sur les besoins exprimés par la population burundaise, telle la connaissance de l'organisation judiciaire, l'implication des populations dans la gestion des affaires communautaires, une responsabilisation locale des promoteurs et garants de la justice de la base, ainsi que rendre accessibles les instruments juridiques. Ce projet a aussi œuvré dans des activités d'éducation civique en collaboration avec les bénéficiaires.

Les bénéficiaires directs sont les populations des provinces de Ruyigi, Rutana, Karuzi et Kirundo ciblées par ce projet. Les autres bénéficiaires sont les différents intervenants en matière de justice et en matière de développement en général. Ces derniers seront plus rassurés en opérant sur un terrain sain par des impacts durables.

[35] Source : Ibidem.

De même, les nouvelles connaissances acquises en matière de gestion participative permettront d'améliorer le niveau de vie des Burundais grâce à l'adoption des principes de développement par des autorités locales et les associations de la société civile.

Les autres bénéficiaires que l'on ne peut pas négliger sont les associations nationales de promotion et de protection des droits des femmes, les associations de promotion des droits à l'éducation qui tireront profit du projet à travers les appuis institutionnels du projet et une plus grande efficacité des travaux de développement, la population étant consciente de sa responsabilité grâce à l'éducation civique reçue de la part dudit projet.

II.2.4.2.Critères de choix des provinces pilotes

> *« Les 4 provinces pilotes ciblées pour le projet de justice communautaire à savoir Ruyigi, Rutana, Karuzi et Kirundo ont accueilli plus de 300.000 refugiés venant de la Tanzanie. Ces provinces accueillent aussi des déplacés de l'intérieur. »*[36]

Ainsi, des problèmes de réinsertion, de restitution des terres, de cohabitation entre les communautés rentrant de l'exil et celles qui sont restées sont fréquents en ces provinces mêmes. Ce choix a été opéré aussi en collaboration du Ministère de l'intérieur et celui de la justice. Cela a permis à Action Aid-Burundi de tester la sensibilité de la population à l'idée de *« justice communautaire et d'affirmer son approche d'intervention qui se veut participative et basée sur la culture. »*[37]

Le projet a sans doute connu des difficultés. On s'est heurté aux problèmes auxquels il fallait trouver des solutions.

[36] Source : Rapport d'activités réalisées, exercice 2006-2007.
[37] Action Aid Burundi, op, cit,

Il a commencé par la description du système judiciaire burundais en associant le système judiciaire traditionnel et le système judiciaire moderne.

En ce qui concerne la description,

« Le système judiciaire est caractérisé par une justice basée sur la reconnaissance et l'acceptation de la valeur suprême de la personnalité humaine, et garanti par des institutions qui établissent le cadre pour son expression »[38]

En plus, l'Etat de droit au Burundi est contrecarré par plusieurs facteurs comme : le manque d'une justice équitable, l'ignorance des normes, des codes, lois et méthodes modernes de résolution des conflits,... d'où la lourde tâche du projet.

[38] Rapport de la conférence débat tenue par Action Aid sur : *« Le Mushingantahe et la justice gracieuse dans la résolution pacifique des conflits »* du 2/8/1999.

CHAPITRE III. LE ROLE DE L'ACTION AID BURUNDI DANS LA MISE EN PLACE D'UN DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF

La «participation populaire » est devenue l'un des thèmes les plus courants du discours politique. La participation active et élargie des individus et des groupes sociaux dans la vie communautaire et nationale sous tous ses aspects et dans le processus de la planification est indispensable, depuis l'identification des besoins et la fixation des objectifs jusqu'à l'évaluation des résultats des programmes de développement. Dans le processus de développement, la mobilisation des populations est considérée comme une nécessité lorsqu'il s'agit d'opérer des changements fondamentaux qui visent en particulier l'éradication de la pauvreté.

> *« Le développement centré sur les besoins de l'homme signifie un processus de promotion de l'homme par et pour lui-même. L'homme qui est le but du développement en est aussi l'artisan : la participation nécessaire de toutes les catégories de la population au développement n'est possible que si chacun est intéressé par le développement et que tous tirent profit du progrès général. »*[39]

> *« Les approches de développement rural présentent des caractéristiques communes tels l'investissement public, la mobilisation des populations et les changements structurels visant une plus grande productivité et une participation efficace »*[40].

L'importance de la participation des populations est en plus ressentie comme une condition de la nécessité du plan de développement, et nombre d'organismes de coopération et d'ONGs de tout genre souhaitent maintenant ajouter aux critères d'affectation de l'aide aux projets de développement, la possibilité offerte aux populations

[39] OCDE ; Mettre en œuvre le développement participatif, 1995.
[40] OCDE ; op.cit.

de se développer en fonction de leurs besoins réels, de leurs aspirations profondes et par leur participation active.

Cependant, la participation est trop souvent conçue de façon instrumentale, c'est-à-dire en vue d'obtenir l'adhésion à un schéma préconçu. De plus, elle ne s'adresse pas toujours à toutes les couches de la population. C'est pourquoi, même lorsque le style de développement se veut fonder sur la participation, il convient de se demander quelle est la nature, quelles sont ces fins, ses dimensions, si elle englobe toutes les catégories sociales de tous les groupes nationaux ?

> *« La participation dépend de la conception du développement. Sa portée est plus large dans les pays qui veulent promouvoir un développement autonome, en comptant sur leurs propres forces. »*[41]

III.1. Les populations rurales face aux projets de développement

III.1.1. Le concept de participation

Selon le dictionnaire Petit Robert, le terme « participer » veut dire prendre part et suppose que l'on est un élément dans un processus où les éléments sont complémentaires.

A cet effet, A.Meister[42] distingue deux sens du mot « participation » ; un sens passif (avoir à, prendre part à, sans avoir à décider) et un sens actif (participer en prenant des responsabilités).

Quant à lui, G.FORTIN[43] dit que :

[41] J.P.Jacob et P.H Lavigerie. Les associations paysannes en Afrique, édition KARTHALA 1994. P.107.
[42] A.Meister. Participation pour le développement, Paris, Economica et Humanismes, éditions ouvrières 1971. p.176.
[43] G.FORTIN. Mettre en œuvre le processus de développement participatif, Paris, Dunod, 1985, P.80.

« La participation est, pour chaque individu, la manière de se lier aux autres, c'est une forme de solidarité ». Il ajoute que : *« pour participer, il est essentiel d'avoir conscience de l'objectif visé, de l'importance de cet objectif et du rôle exact qui lui est assigné mais aussi avoir conscience que la non-participation remettra en cause l'objectif visé »*.

III.1.2. Typologie de la participation au développement

La non participation des populations aux projets de développement est considérée comme la cause fondamentale du sous-développement. L'urgence des problèmes à résoudre et la lenteur de l'adhésion populaire, voire le rejet pur et simple des projets de développement proposés découragent les volontés les plus tenaces. Comment se pose le problème de la participation dans les projets ? Toute réflexion sur cette question nécessite une typologie où le problème de la participation se pose différemment.

A cet effet, G.FORTINI [44] distingue 5 types de participation :

- *La participation active : elle se caractérise par le fait que les actions d'un individu le placent en état de solidarité particulière avec d'autres individus dans un espace donné, à un moment donné. C'est le cas des travaux collectifs dans les villages, pour ce qui est de la santé ou/et l'éducation : constructions des dispensaires, des salles de classes, etc... ;*
- *La participation intégrative ou ajustement des membres d'un groupe ou d'une collectivité aux normes établies et consacrées.*
- *La participation mobilisatrice ou adhésion volontaire et consciente des membres d'une communauté aux directives émises par un ou plusieurs leaders charismatiques ;*

[44] G.FORTIN, op.cit. p.93.

- *La participation consultative : les membres de la collectivité sont informés de certaines options de développement et appelés à exprimer leur préférence sans toutefois prendre la décision finale. Ceci existe surtout pour les projets à caractère social ;*
- *La participation décisionnelle grâce à laquelle les sujets du développement décident eux-mêmes de leur avenir.*

Quant à lui, A.MEISTER, distingue 4 types de participation dans le tableau ci-dessous :

Tableau 4 : Types de Participation.

Type de participation	Origine de la création du groupe participativiste	Type de recrutement	Fonction sociale du groupe
De fait	Origine de la tradition : groupe d'âge, de métier, groupe familial, religion, etc...	Non volontaire du fait	Renforcement des coutumes, des manières de faire
Provoquée	Création du groupe par des animateurs extérieurs, projets de développement communautaire, etc...	Provoquée, suscitée	Fonction de changement social par adaptation de comportements jugés désirables par les animateurs extérieurs
Imposée	Création du groupe par animateurs extérieurs ou adoption des normes impératives par les participants eux-mêmes : de mobilisation de main d'œuvre, règle de distribution d'eau dans un programme d'irrigation	Obligatoire	Participation indispensable au financement du groupe, renforcement des normes.
Sémi-provoquée	Création du groupe à la suggestion des animateurs ou création volontaire suivie d'un appel aux animateurs	Choix démocratique volontaire	Fonction de changement social par adoption libre des schémas mentaux et de comportements jugés désirables par ce groupe

Source : A.MEISTER : Participation, animation et développement : Paris, Atropos, 1970. P.87.

La lecture de ce tableau montre que l'initiative de tout projet vient soit de l'élite locale, soit d'un petit groupe issu de la population, soit des pouvoirs publics.
Le recrutement est soit volontaire, soit provoqué, soit obligatoire.

Nous considérons que c'est dans ce cas qu'il faut parler de participation. Elle est nécessaire quand et seulement quand l'initiative émane d'une personne d'action.

Nous restons, en outre convaincus qu'il est illusoire de solliciter la participation partout et de la même manière. Dans le cas d'un incendie, par exemple, on ne peut pas réunir une assemblée pour décider démocratiquement de la stratégie à adopter. Une seule personne commande, d'autres exécutent.

III.1.3. Niveau et forme de participation aux projets de développement

*Concept de projet

On peut définir le concept de projet de plusieurs manières mais qui signifieront en fin de compte la même chose. Nous nous proposons ici la définition donnée par G.DURUFLE, R.FABRE et J.M YUNG :

> « *La mise en œuvre d'un ensemble des moyens matériels, humains, financiers et organisationnels visant à créer ou à accroître la production agricole dans des conditions économiquement et socialement viables* »[45].

[45] G.DURUFLE, R.FABRE et J.M YUNG, Un projet – dans notre cas un projet de développement agricole ; cité par SIBOMANA Ninon dans : Impact socio-économique des cultures de rentes au Burundi : l'exemple du palmier à Huile dans la région de l'Imbo-Sud.

Le projet de développement a été défini comme un système ouvert : les promoteurs, les bailleurs de fond, les populations. Chacun de ces trois partenaires force les autres à épouser son point de vue. Il existe forcément une « certaine forme » de participation des populations aux projets de développement, mais à des degrés divers.

A cet effet, M.F.DERAVIGNAM[46] présente 4 niveaux et formes de participation que nous avons synthétisés dans le tableau ci-dessous :

[46] M.F. DERAVIGNAM, Participation populaire pour le développement, Paris, Editions de l'organisation, 1980, P.75.

Tableau 5 : Niveau et forme de participation

Niveau et forme de participation	**Caractéristiques**
Premier niveau : participation lointaine	C'est le degré le plus bas de participation. Les populations voient débarquer une équipe d'experts qui se livrent à des travaux dont elles ignorent l'origine et la finalité. Elles commencent à s'interroger : que viennent faire ces gens ? où veulent-ils en venir ? A ce stade, la participation est provoquée par un certain viol de tranquillité dans laquelle vivent les populations. La participation introduite dans le milieu amène la population à sortir dans une certaine indifférence.
Deuxième niveau : participation provocatrice	Les perturbations créées par le projet provoquent des réactions dans la population. Il s'en suit que des tensions et des conflits s'observent souvent. N'ayant reçu aucune explication sur les objectifs du projet ou les interprétant mal peut-être, les populations y voient une menace pour leur propre sécurité. Les conflits inter-groupes naissent entre ceux qui ne connaissent rien du projet, ceux qui l'interprètent favorablement et ceux qui le rejettent à priori.
Troisième niveau : participation résignée	La participation résignée et due : -à la crainte des services au niveau politique et administratif : « que m'adviendra-t-il si je ne participe pas au projet ? ne va-t-on pas me créer des difficultés au niveau politique et administratif ? » ; -Aux sollicitations des leaders influents : « moi, je participe parce que c'est mon frère qui est à l'origine du projet » ou encore « puisque c'est un tel qui nous dit d'entrer dans le projet, c'est que c'est bon. » -Au sentiment de ne pas paraître rétrograde par rapport aux autres : « après tout, tel ou tel est dans le projet, il n'est pas plus « évolué » que moi, il faut que je montre que moi aussi je suis moderne. »
Quatrième niveau : participation effective	C'est une adhésion de la population au plan proposé.

Source : Nos soins à partir des textes tirés de : Participation populaire pour le Développement 1980, p.7.

III.1.4. Les conditions de participation

La Banque mondiale considère qu'un projet qui réalise 80% de ses objectifs, toutes conditions écologiques remplies, bénéficie d'une participation rendue possible par les conditions suivantes [47] :

- *L'urgence de la situation : les bénéficiaires du projet savent que son rejet les plongerait dans une situation dramatique. C'est le cas des projets de déplacement des populations à partir des zones surpeuplées ;*
- *Les contraintes existentielles : la rareté des terres, la pauvreté, une situation écologique difficile, poussent les populations concernées à participer davantage aux projets ;*
- *Il y a participation quand la situation d'ensemble est stimulante et le projet utilise au mieux les résultats des activités traditionnelles du milieu ;*
- *Il y a participation quand le projet ne crée pas des problèmes sociaux : opposition des « leaders traditionnels » aux « leaders modernes », d'une part et des participants au projet à ceux qui n'y adhèrent pas, d'autre part ;*
- *La participation est effective lorsque le projet apporte aux populations des revenus substantiels qui leur permettent de faire face à des obligations sociales et d'améliorer leur niveau de vie.*

En fait, il ressort de ce qui précède qu'un projet qui répond aux attentes des populations a beaucoup de chance d'être accepté qu'un projet qui satisfait seulement la rationalité des promoteurs. Les échecs parfois enregistrés sont liés à plusieurs obstacles.

III.1.5.Les obstacles à la participation

D'une manière ou d'une autre, le milieu influence l'action soit en l'acceptant, soit en la rejetant, ou bien en adoptant une attitude de réserve à son égard.

[47] Banque Mondiale ; Participation à travers les ONGs, Washington, Décembre 1996.

Il est donc indispensable de connaître les différents obstacles pour minimiser les risques éventuels. Entre autres obstacles nous citons :

III.1.5.1. Les régimes politiques fortement centralisés et autoritaires

Dans le rapport de 1994,

« La Banque mondiale considère que les régimes politiques fortement centralisés et autoritaires tentent d'empêcher l'adoption d'approches participatives »[48].

En effet, les personnes qui sont exposées à l'arbitraire de l'administration ou à la violence préfèrent généralement éviter les risques qu'elles connaissent en s'organisant. Dans un Etat centralisé, la distance entre les centres décisionnaires et la population empêche souvent celle-ci de participer aux prises de décisions.

III.1.5.2. L'inégalité d'accès à certains biens et droits

La participation dépend également de l'accès à certains biens et droits. Pour des raisons de droits ou de coutumes, certaines catégories de populations sont dépourvues de ces biens et de ces droits. Par exemple, l'inégalité d'accès à la terre, et à certains services limite énormément les possibilités de participation de ces groupes. C'est le cas des femmes qui sont particulièrement désavantagées du fait de l'organisation sociale et des valeurs culturelles.

[48] Banque Mondiale, Rapport de l'exercice 1994 , P.20.

III.1.5.3.Absence ou faible niveau d'instruction

L'absence ou le faible niveau d'instruction, le manque de connaissances et de qualifications peuvent être des obstacles à la participation populaire dans le cadre de certaines activités de développement. Il est nécessaire de renforcer les capacités des personnes et de leur organisation par une formation à caractère participatif qui intègre autant que possible les connaissances traditionnelles.

III.1.6.Importance du facteur humain dans le processus de développement

> *« Le projet ou l'action, l'opération de développement provenant de l'extérieur avec son propre système de valeurs et d'organisation, ses organes et ses objectifs, rencontrent un milieu qui n'est ni vierge, ni neutre, mais un milieu qui a son histoire, sa propre vision du monde, ses objectifs et ses moyens, bref son projet de société. »*[49]

Les nouvelles formes d'organisation demandent une participation plus soutenue en temps, en force de travail et en argent. Des conflits peuvent surgir à tous les niveaux de leur fonctionnement. C'est pourquoi, il faut d'abord connaître les types d'organisations traditionnelles existantes, leurs caractéristiques, et les confronter aux types d'organisations modernes proposées, afin d'identifier les écarts et les difficultés éventuelles à surmonter.

Il ne sert à rien d'introduire une action de développement quelconque dans un milieu où les individus sont réticents car l'homme est au début et à la fin de son développement.

[49] Banque Mondiale ; op.cit.

III.1.7. Les modes opérationnels traditionnels des agences d'aide

Le personnel des agences d'aide est souvent doté de solides qualifications techniques et manque parfois des qualités relationnelles requises vis-à-vis des populations locales et de leur organisation. La nécessité de dépenser le budget imposé par les règles budgétaires est souvent incompatible avec le rythme de développement de la participation.

En plus, ce personnel agit souvent en fonction des mesures d'incitation qui récompensent l'efficacité à court terme, fréquemment aux dépens d'une véritable participation de la population.

III.1.8. Comment promouvoir la participation au niveau de base ?

On observe une tendance à raisonner en terme de projet au niveau local mais le problème est en réalité plus vaste et concerne des actions privées et publiques d'une grande variété.

Cependant, en ce qui concerne les principes de base et les démarches logiques, il est intéressant d'avoir un cadre commun, quelques soient les acteurs et le niveau considéré.

A cet effet, la revue « *observateur de l'OCDE* »[50] de juin 1992, propose une série d'étapes en vue de promouvoir la participation populaire.

[50] OCDE : « *L'observateur* », Juin 1992.

III.1.8.1. Ecouter, observer et s'efforcer de comprendre

A ce niveau, le rôle capital préalable au démarrage du projet consiste à :

- L'étude du milieu, de son histoire, des institutions existantes doit être menée. La suite du projet dépend des résultats de cette analyse ;
- L'accompagnement de la population dans un travail d'analyse préalable. La population développe ainsi un sentiment d'appartenance au projet ou d'appropriation de celui-ci ;
- La précision de la population par les acteurs externes de ce dont ils sont capables et les limites. Ils doivent avoir le courage de ne pas débuter un projet s'ils ne disposent pas d'assez de temps, d'argent ou de compétences pour qu'il soit réellement assimilable par les populations et durable ;
- La négociation avec les différents acteurs sur terrain de la ligne de conduite. Elle peut être corrigée et même conduite au fur et à mesure. Les principes de travail, les critères de choix d'évaluation sont eux aussi définis en concertation avec les acteurs locaux ;
- La fixation des obligations à long terme afin de ne pas bloquer le processus de développement.

III.1.8.2. Accompagner les acteurs locaux et renforcer leur action

a) Le travail d'accompagnement.

Le travail d'accompagnement part de « l'idée du projet » à « l'exécution ». Sa contribution la plus importante auprès des sous-groupes est l'appui à la réflexion et à l'analyse. On doit leur faire confiance, les aider à identifier les différents obstacles et les moyens de les dépasser.

b) L'extension des relations au delà du niveau local

L'extension des relations présente un intérêt particulier pour contribuer à la naissance ou au renforcement d'un véritable mouvement populaire au niveau local puis régional, etc.
Les organisations de base doivent sortir de leur isolement et se regrouper. Ainsi, les fédérations sont un instrument de renforcement institutionnel pour chacune des organisations de base. Elles peuvent exercer une pression afin d'être reconnues et acceptées en tant qu'acteurs.

C) Promouvoir la durabilité

1°) Le rôle potentiel de l'Etat et des agences d'aides

En décentralisant les décisions relatives aux programmes d'intérêt local, l'Etat peut favoriser la participation. En organisant les rencontres entre les acteurs publics et privés, les agences d'aide ont la capacité d'instaurer de nouvelles relations et de stimuler ainsi un processus participatif

2°) La communication et l'éducation

La communication entre les organisations paysannes et les échanges avec les ONGs d'appui et le gouvernement sont essentiels à la consolidation des organisations et de leurs réseaux.

En plus, la pratique de « l'auto-évaluation » renforce le sens de responsabilité. Elle peut favoriser l'instauration d'un dialogue authentique entre les différents partenaires. Elle participe de plus au renforcement des capacités des populations. Pour cela, il faut développer un modèle d'évaluation se préoccupant davantage de l'aspect qualitatif,

notamment des progrès réalisés dans les domaines de renforcement des capacités des groupes de base.

Nous considérons que l'objet de la promotion de la participation n'est pas de favoriser, par tous les moyens, la participation de la population aux projets de développement, mais augmenter la contribution d'aide à un développement conçu par les acteurs locaux. Pour cela, il faut responsabiliser les acteurs locaux en vue de leur propre développement. Dans cette analyse, des divergences de vue sont souvent enregistrées. L'Action Aid a son approche face à ce défi.

III.2.Le rôle joué par l'Action Aid Burundi

L'Action Aid est une ONG étrangère qui s'est installée au Burundi depuis 1979 et au départ, elle a évolué dans un milieu où toute forme d'organisation des populations extérieure au cadre administratif en place était plus ou moins inexistante. Les associations religieuses qui étaient depuis longtemps dans la zone d'intervention d'Action Aid, relevant des structures des missionnaires, avaient plus le rôle d'amener les gens à se repentir qu'à s'associer autour des programmes d'autopromotion.

Au fur et à mesure que la situation socio-économique se dégrade considérablement, le besoin de se mettre ensemble pour affronter les différents problèmes auxquels les populations font face devient de plus en plus accru.

Les différents partenaires du développement humain qui évoluent dans la zone d'intervention d'Action Aid contribuent à encourager la formation des groupes au sein des communautés en vue de promouvoir un développement fondé par et pour l'homme.

« La contribution de l'Action Aid se limite principalement à l'appui à la naissance et à l'action des associations d'autopromotion en vue de motiver la coopération et les initiatives communes des populations ainsi qu'à la mobilisation des populations par les projets. »[51]

III.2.1. Appui à la naissance des associations

L'Action Aid a participé à la création d'une quarantaine d'associations d'autopromotion qui bénéficient de son financement. Selon le chargé des programmes à l'Action Aid :

« Les succès de cette politique résultent d'une combinaison de trois éléments principaux : la mise en place d'une stratégie adéquate, le rôle joué par les responsables des associations ainsi que les relations des associations avec différents partenaires présents dans la région. »[52]

III.2.1.1. La stratégie de l'Action Aid

Pour participer à la création des associations, l'Action Aid procède [53] :

- à la sensibilisation de la population : grâce aux encadreurs agricoles et vétérinaires, des rencontres de sensibilisation sont organisées au niveau des collines en vue d'encourager la population à se rassembler autour des projets de développement ;
- à l'évaluation de la qualité de l'association : l'association créée doit refléter d'une manière ou d'une autre l'image d'une structure de soutien, c'est-à-dire qu'elle doit faire preuve de toutes les qualités que l'Action Aid demande à l'association (avoir au moins 5 membres, bénéficier d'une transparence et de l'honnêteté, etc...) ;

[51] Source : Rapport d'activités réalisées, exercice 2000.
[52] Source : Propos recueillis auprès du chargé des programmes à l'Action aid, N.C le 10/10/2009.
[53] Source : Rapport d'activités d'Action Aid, exercice 2002, P.4.

- au contact auprès des organisations d'encadrement existantes : l'Action Aid récolte auprès de ces organisations toutes les informations nécessaires en vue d'identifier les différents obstacles à l'engagement populaire.
- à la formation des responsables des différentes associations à l'animation (sensibilisation : l'Action Aid organise une séance de formation aux différents responsables des associations leur permettant d'améliorer les qualités d'animateurs et de développer l'esprit critique ;
- à l'engagement des responsables des associations dans la campagne de sensibilisation dans leurs régions : les responsables des associations sont appelés à servir de modèles dans la région en vue de créer un intérêt encore inexistant chez certaines populations qui les avoisinent ;
- au renforcement de l'autonomie de l'association : les associations sont organisées selon les structures de leur choix. L'action Aid leur facilite l'accès au service d'appui.

III.2.1.2. Le rôle des responsables des associations

Certains responsables sont plus avantageux que d'autres par leur charisme, leur capacité de sentir la nécessité d'un changement et à oser. Dès la gestation et la création d'une association, ceux-ci deviennent des dirigeants incontournables des mouvements paysans.

A l'inverse, d'autres responsables semblent stériliser ou bloquer l'émergence de ce mouvement paysan en se l'appropriant, ou en l'utilisant comme tremplin pour des buts personnels.

L'Action Aid invite les membres des associations à choisir de bons responsables. En réalité, c'est aux associations elles-mêmes de choisir les représentants qui les conviennent le mieux. Ceux qui sont susceptibles de défendre leur cause et leurs intérêts.

III.2.1.3. Relations entre les associations et les autres partenaires

Une association exige, pour se renforcer, une complicité de plusieurs partenaires tous acquis à la cause ; chacun intervenant à son niveau. Parmi les partenaires nous distinguons les ONGs, les autorités administratives locales, la population environnante, etc.

L'Action Aid aide les associations à être en contact avec les différents partenaires notamment les autorités administratives locales, les projets de développement présents dans la zone d'intervention, etc.

En effet, les communes facilitent l'accès des associations aux terres cultivables. C'est aussi le cas de l'encadrement des moniteurs agricoles et vétérinaires présents dans la région.

III.2.2. Appui à l'action des associations

> *« L'éclosion d'une quarantaine d'associations d'auto-promotion appuyées par l'Action Aid change peu à peu la physionomie du monde rural dans la commune NYARUSANGE. La population se libère progressivement de certaines mentalités et commence à oser à courir le risque. »*[54]

L'Action Aid contribue à travers l'appui à la consolidation de l'autonomie aux actions économiques et au développement des capacités d'évaluation des associations.

[54] Source : Propos de Gaspard NIYONKURU, Représentant de l'association DUSHIREHAMWE en commune NYARUSANGE le 17/10/2009.

III.2.2.1. Appui à la consolidation de l'autonomie des associations

Selon le chargé des programmes à l'Action Aid,

« Une association ne doit pas être limitée au rôle de capteur d'aide. Mais, elle doit devenir un lieu d'initiative. »[55]

Comptant seulement sur les dons et les aides, certaines associations courent souvent le risque de démobilisation des membres lassés par l'attente des résultats concrets.

L'Action Aid aide les associations à se départir de la mentalité d'attendre tout des « bienfaiteurs » mais de compter sur leurs propres initiatives.

III.2.2.2. Appui aux actions économiques des associations

L'appui aux actions économiques des associations se fait à travers les crédits octroyés aux associations de développement. L'Action Aid encourage les paysans à une plus grande prise de risques mais surtout un développement susceptible d'avoir beaucoup d'effets d'entraînement.

III.2.2.3. Appui au développement des capacités d'évaluation

L'Action Aid apprend aux associations à évaluer leurs atouts, à valoriser leurs potentialités et connaître leurs limites.

[55] Source : Propos recueillis auprès du chargé des programmes à l'Action Aid, N.C le 10/10/2009.

En effet, des sessions centrées sur le thème « auto-évaluation » sont organisées chaque année à l'intention des responsables des associations, au siège de l'Action Aid. Les rencontres permanentes avec les différentes associations ont permis à l'Action Aid d'avoir une image de celles-ci.

III.3. Obstacles à la mise en place d'un développement participatif à l'Action Aid Burundi

Les obstacles rencontrés à chaque pas sont nombreux et souvent redoutables. Certains prennent naissance au sein de la communauté, d'autres en dehors de celle-ci.

III.3.1. Obstacles intra-communautaires

Selon le représentant adjoint de l'Action Aid,

> *« Une mentalité de dépendance s'est emparée de la population, la rendant incapable de prendre ses propres décisions. Il peut alors être difficile d'avoir suffisamment confiance en sa propre capacité à prendre elle-même les choses en mains. La population compte souvent sur l'élite locale et en dépend. En outre, le faible niveau de formation et de revenu de la grande majorité de la population constitue un obstacle à l'effort de participation. »*[56]

III.3.2. Obstacles extracommunautaires

Aux yeux de l'Action Aid, les structures administratives tendent à laisser les gens en dehors du processus de prise de décision. Même pour des projets qui ont des objectifs de participation, ce sont les mêmes structures qui conçoivent les procédures pouvant être compliquées, dilatoires et même ambiguës. C'est le chef de colline qui se charge de la mobilisation populaire pour la collecte des matériaux locaux.

[56] Source : Entretien avec Samuel BRAIMAH, le Représentant adjoint d'Action Aid, le 20/12/2009.

Conclusion

Ce chapitre est une réponse aux questions de participation des populations pour le développement. Nous n'avons aucune prétention de répondre définitivement aux interrogations sur ce problème. Ce qui est certain, c'est que les velléités de faire participer les populations au développement existent et plus particulièrement dans les approches d'Action Aid. Mais, le constat est qu'il y a encore un long chemin à parcourir pour amener la population à prendre en main sa destinée.

La réalisation de cette tâche est à la fois difficile et contraignante. Il n'existe pratiquement pas de solution magique pour cette situation. Dans tous les cas, il serait illusoire de prétendre lutter contre tout ce qui diminue l'épanouissement de l'homme sans que celui-ci participe de façon plus responsable aux programmes établis.

En fait, nous considérons que quelles que soient la nature et l'importance de l'investissement, de l'équipement et de la technologie mis en œuvre, l'appropriation par les groupes et les collectivités à la base demeure essentielle.

Le plus souvent, la question de faire participer les populations vient souvent tard parce qu'au lieu de la situer en amont de l'opération, on la pose en aval quand les jeux sont déjà faits.

Pour atteindre le développement participatif, il faut arriver non seulement à faire prendre conscience des besoins communautaires, mais aussi à les faire exprimer correctement, en étudiant et en animant la population pour la former en vue de son autopromotion.

CONCLUSION GENERALE

Au terme de ce travail, il convient de rappeler que le système de fourniture d'aide bilatérale et multilatérale aux pays en voie de développement comme le Burundi semble avoir aggravé l'effet des chocs extérieurs plutôt que de les atténuer. C'est pourquoi l'échec d'action d'aide au développement a été attribué dans une large mesure à l'absence de participation car le développement a été pour les gens et non par eux. La nécessité de repenser la politique de coopération pour le développement des pays du Tiers-monde s'est alors imposée. Les ONGs étrangères ont pris la tête de ce changement et sont considérées comme une nouvelle approche de coopération pour le développement.

Dans ce contexte, les ONGs étrangères de toutes sortes se créent, se développent et se lancent dans les activités multiples de notre pays. La majorité de ces ONGs étrangères arrivent au Burundi avec la crise de 1993 qui a touché tous les secteurs de la vie. L'Etat de guerre ayant entrainé beaucoup de destructions, le besoin d'aide s'est alors ressenti dans la reconstruction. Elles se sont installées au Burundi, de façon même anarchique car les structures du gouvernement qui devaient faire le suivi étaient paralysées.

Dans la nouvelle philosophie de coopération, les aides ne sont plus gérées par le Gouvernement. Ce sont ces mêmes ONGs qui s'en occupent sous prétexte de faire parvenir ces aides à la population ciblée et surtout pour encourager sa participation à l'auto-développement.

En effet nous remarquons que la majeure partie du budget de ces ONGs est affectée dans les salaires du personnel, dans la location des villas et belles voitures tandis que les réalisations sur terrain sont très minimes.

Cependant, les aides octroyées par les ONGs peuvent servir de tremplin pour le développement des populations bénéficiaires.

Mais cela s'avère difficile voire impossible pour notre pays car les Burundais ont tendance à toujours tendre la main au lieu de promouvoir des travaux de développement.

C'est dans cette optique que l'Action Aid oriente ses actions dans la construction des écoles et centres de santé, aménagement des sources d'approvisionnement en eau potable, l'environnement, etc. Les résultats de notre recherche montrent que tous les projets n'ont pas donné l'espoir qu'on avait mis en eux. C'est le cas des associations qui ne sont plus opérationnelles suite au manque de suivi et d'encadrement.

Par contre, les projets de construction des infrastructures scolaires et sanitaires,... ont relativement augmenté les chances d'accès à la formation, aux soins médicaux, à l'eau potable et à l'hygiène des populations.

Nous considérons que compte tenu des problèmes qui dans la majeur des cas sont dus à l'ignorance, l'Action Aid ne peut mettre de son côté les chances de réussite que moyennant un effort considérable mis dans l'encadrement et le suivi de la population car le changement des mentalités est une tâche tellement difficile et contraignante.

L'absence ou faible niveau de formation, le manque de connaissance et de qualification peuvent être des obstacles aux actions de développement. Une formation professionnelle et technique mérite une attention particulière. Elle permet de développer l'esprit d'entreprise et le dynamisme qui sont les facteurs favorables au développement humain.

Toute action de développement doit connaître les besoins du milieu et les confronter au type de projet proposé. Il serait absurde d'introduire une action de développement dans un milieu où les individus sont réticents car l'homme est le début et la fin du développement.

La réalité est que la question de participation des populations vient souvent tard parce qu'au lieu de la situer en amont de l'opération, on la pose en aval quand les jeux sont déjà faits.

Il est clair que l'Action Aid n'a pas encore répondu aux questions de développement socio-économique du Burundi, mais ses actions ont en quelque sorte changé la physionomie dans sa zone d'intervention.

Au vu de ce qui précède, nous pouvons confirmer nos hypothèses. Nous avons constaté qu'avec la coopération du Burundi avec les ONGs étrangères en général et avec l'Action Aid en particulier, les conditions sociales de la population ont connu une amélioration. De plus le mouvement associatif devient de plus en plus une réalité dans notre pays. Toutefois, le développement de notre pays connaît de sérieux problèmes auxquels il faut trouver une solution.

Enfin, nous suggérons que l'Etat burundais fasse un suivi de ces ONGs pour affecter les budgets dans les domaines les plus nécessiteux.
Nous sommes conscients que notre travail n'est pas exhaustif. Nous remercions toute personne qui effectuera des recherches pour nous compléter en analysant les actions des autres ONGs étrangères présentes sur le sol burundais.

BIBLIOGRAPHIE

A. Ouvrages généraux

ALBERTINI (J.M), « Les mécanismes du sous-développement », Paris, Economie et Humanismes, 1969, 343 pages.

BARRE, R.) ; CODET, (M.), « Les nouvelles frontières de l'environnement », Paris, Economica, 1982, P.108.

COMLAN, (A.) ; A QUENOM ; « Santé comme un des volets de Développement sanitaire en Afrique », OMS, Bureau régional d'Afrique, Brazaville, 1982, P.13.

DERAVIGNAM, (M.J.), « Participation populaire pour le développement », Paris, Editions de l'organisation, 1980, P.75.

FORTIN, (G.), « Mettre en œuvre le développement participatif », Paris, Dunod, 1985, P.80.

FREYSSINET, (I.), « Le concept de sous-développement », Paris, Mouton et Cie, 1966.

FURIADO, (C.), « Développement et sous développement », Paris, P.U.F, 1967, P.79.

HELLEINER, (G.K.), Exterminal Conditionnality, Local owneship on Development, 1997,page 10.

JACOB, (J.P.) ; LAVIGNE, (P.H.), « Les associations paysannes en Afrique »,

Paris, Karthala, 1994, P.107.

JOYCE, (J.A), « Quand les peuples se donnent la main », Paris, éditions Internationales, 1967, P.19.

LACOSTE, (Y.), « Géographie du sous-développement », Paris, PUF, 1981, P.212.

MEISTER, (A.), « Participation pour le développement en Afrique », Paris, Karthala, Douala-Cameroun, 1984n P.273.

MERLE, (M.), « Sociologie des relations Internationales », Paris, Dalloz, 1976, p.79.

NAUDET, (J.D), « Trouver les problèmes aux solutions, vingt ans d'aide au Sahel », Paris Karthala, 1999, p.121.

TIBOR, (M.), « De l'aide à la recolonisation », Paris, Seuil, 1975, P.103.

B. Mémoires, thèses et cours.

BANYIYEZAKO, (E.) « La Coopération Germano-Burundaise à travers l'œuvre de G.T.Z », U.B, FLSH, 2004.

NDIKUMANA, (B.), « Le rôle des ONGs dans le développement du monde Rural » : Cas du COPED, U.B., FSEA, 2002.

NIYONIZIGIYE, (P.), « Théories des Relations Internationales », cours de 1ère

Licence, U.B., FLSH, 2008.

NIYOYANKUNZE (J.), « Le rôle des ONGs étrangères dans la coopération pour le développement du Burundi », U.B., FLSH, 2004.

RUDAGUZA, (L.), « Contribution des ONGs au développement du Burundi », U.B., FSEA, 1983.

C. Autres documents

AAI, Conférence débat : « Le Mushingantahe et la justice gracieuse dans la résolution pacifique des conflits ».

MBONIMPA, (Cy.), « Coopération pourquoi faire ».
Renouveau du Burundi n°2906, Mardi 6 juin, 1989, P.4

OSITA, ogbu ; Genishon, IKIARA, « La crise de l'urbanisation en Afrique Sub-Saharienne. », Le courrier n°149, Janvier-Février, 1995, P.54.

République du Burundi, Ordonnance ministérielle n°204.04/762/99 du 1er Décembre 1999.

Liste des informateurs

Nom et Prénom	Lieu	Profession	Date
Gaspard NIYONKURU	Nyarusange	Représentant de l'Association DUSHIREHAMWE	17/10/2009
J.C. NDUWAYO	Bujumbura	Conseiller au Département d'Organisation des ONGs	07/09/2009
N.C	Bujumbura	Chargé des programmes à AAB	10/10/2009
Samuel BRAIMAH	Bujumbura	Représentant Adjoint d'AAB	20/12/2009

ANNEXES

QUESTIONNAIRE D'ENQUETE

I.1.Consignes

Université du Burundi
Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLSH)
Département d'Histoire

Madame,
Mademoiselle,
Monsieur.

Le présent questionnaire d'enquête auquel vous êtes invités à répondre constitue la base d'un travail de recherche sur les activités de développement d'Action Aid Burundi.

Cette recherche s'inscrit dans le cadre des travaux aboutissant au Mémoire sanctionnant les études universitaires. A cet effet, il vous est demandé de répondre clairement et conformément à l'expérience acquise concernant les actions d'Action Aid Burundi sur terrain.

Pour les questions ayant des sous-numéros, vous répondez en mentionnant devant ces sous-numéros une croix ou un autre signe distinctif.

Je sais que tout ce que vous allez faire pour moi me sera d'une grande importance pour mieux comprendre ce que je cherche. Si vous le désirez, je vous garantis que votre nom sera toujours dans l'anonymat total.

Je vous remercie d'avance de votre franche collaboration.

Athanase NIYONGABO
Etudiant mémorand

I.2. QUESTIONNAIRE DESTINE AUX BENEFICIAIRES DES PROGRAMMES DE L'ACTION AID.

A. Identification de l'Association

1. Nom de l'association
2. Domaine d'activité
3. Nombre de membre
4. La date du début d'activités

B. Volet agriculture et élevage

B.1. Agriculture

5. Quelle est la superficie de votre exploitation.
6. Comment est ce que vous avez acquis votre exploitation
 a) Location
 b) Héritage
 c) Achat
 d) Autres moyens.

7. Si c'est par achat ou par location, à combien.
8. Quelles sont les cultures que vous pratiquez ?
9. Ces cultures ont-elles été introduites et/ou encouragées par l'Action Aid ?
 a) Oui
 b) Non
10. Si oui, comment ?
11. Quelles sont les avantages offerts par l'Action Aid ?
 a) Crédit en argent

b) Semences

c) Engrais

d) Autres (citez-les)

12. Quels problèmes rencontrez-vous dans vos activités agricoles

13.A combien estimez-vous votre production ?

B.2. Elevage

14. Effectif du cheptel ?

15. Combien estimez-vous votre production ?

16. Etes-vous satisfaits de la production animale ?

C) Affectation du revenu

17.a) Vêtement b) Semences c) Outils agricoles

d) Achat du bétail e) Santé f) Aliments

g) bière h) Scolarité i) Construction J) Autres.

D) Volet social

D.1. Habitat

18. Combien de pièces habitables utilise votre ménage ?

19. Nature du toit

a) argile b) terre c) tuiles d) paille e) autres

20. Nature des murs

a) argile b) terre c) ciment d) autres.

D.2. Santé

21. Y-a-t-il dans votre région un (des) établissement(s) sanitaire(s)

Construit(s) par Action Aid ?

Si oui, combien ?

22. Combien de temps mettez-vous pour atteindre les plus proches établissements sanitaires ?

D.3. Education

23. Y-a-t-il près de chez vous une (des) écoles(s) construite(s) par l'Action Aid.

Si oui combien ?

24. Pouvez-vous estimer (en km) la distance qui vous sépare de l'école.

a) avant l'intervention de l'Action Aid

b) après l'intervention de l'Action Aid

Autres Questions d'ordre social

25. Où trouvez-vous de l'eau à boire ?

a) rivière b) ruisseau c) robinet public d) à la maison ?

26. Y-a-t-il une contribution de l'Action Aid dans l'adduction d'eau dans votre Commune?

Si oui, combien de temps mettez-vous par vous y rendre ?

27. Quelle a été votre participation ?

a) La conception des projets

b) l'exécution

c) Suivi